



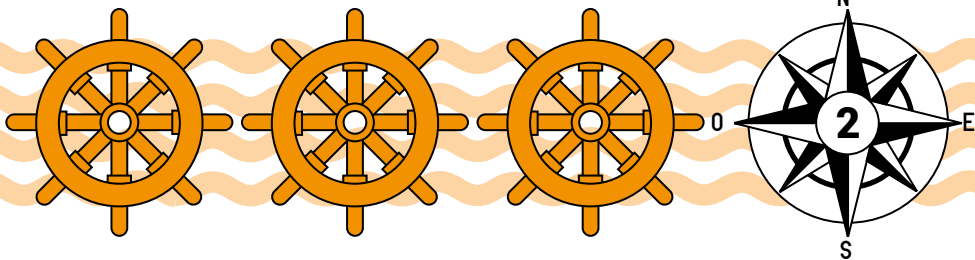
# LE PETIT JOURNAL

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



VISITE PRÉSIDENTIELLE

N° 17 - 2<sup>e</sup> Trimestre



## Sommaire



Mot du Maire.....	P.2
Visite présidentielle.....	P. 3 à 10
Actualités.....	P.11 -26-27-37-39
Conseils municipaux.....	P. 12 à 19
Jumelage avec Font-Romeu....	P. 22 & 23
Carnaval de Pentecôte.....	P. 24 & 25
Histoire maritime.....	P.28
Vie portuaire.....	P. 29-42-43
L'été en fête.....	P. 30 & 31
Vie scolaire.....	P.32 à 36
Environnement restrictions d'eau....	P.38
Cérémonie 1 <sup>re</sup> pierre hôpital...P.	40 & 41
Ce qu'il faut savoir.....	P. 44 & 45

Mairie de LE PALAIS  
Impasse de l'Hôtel de ville 56360 LE PALAIS  
Tél. 02 97 31 80 16  
Courriel mairie.palais@wanadoo.fr



LE PETIT JOURNAL Bulletin d'informations municipales  
N°17 2e Trimestre 2017

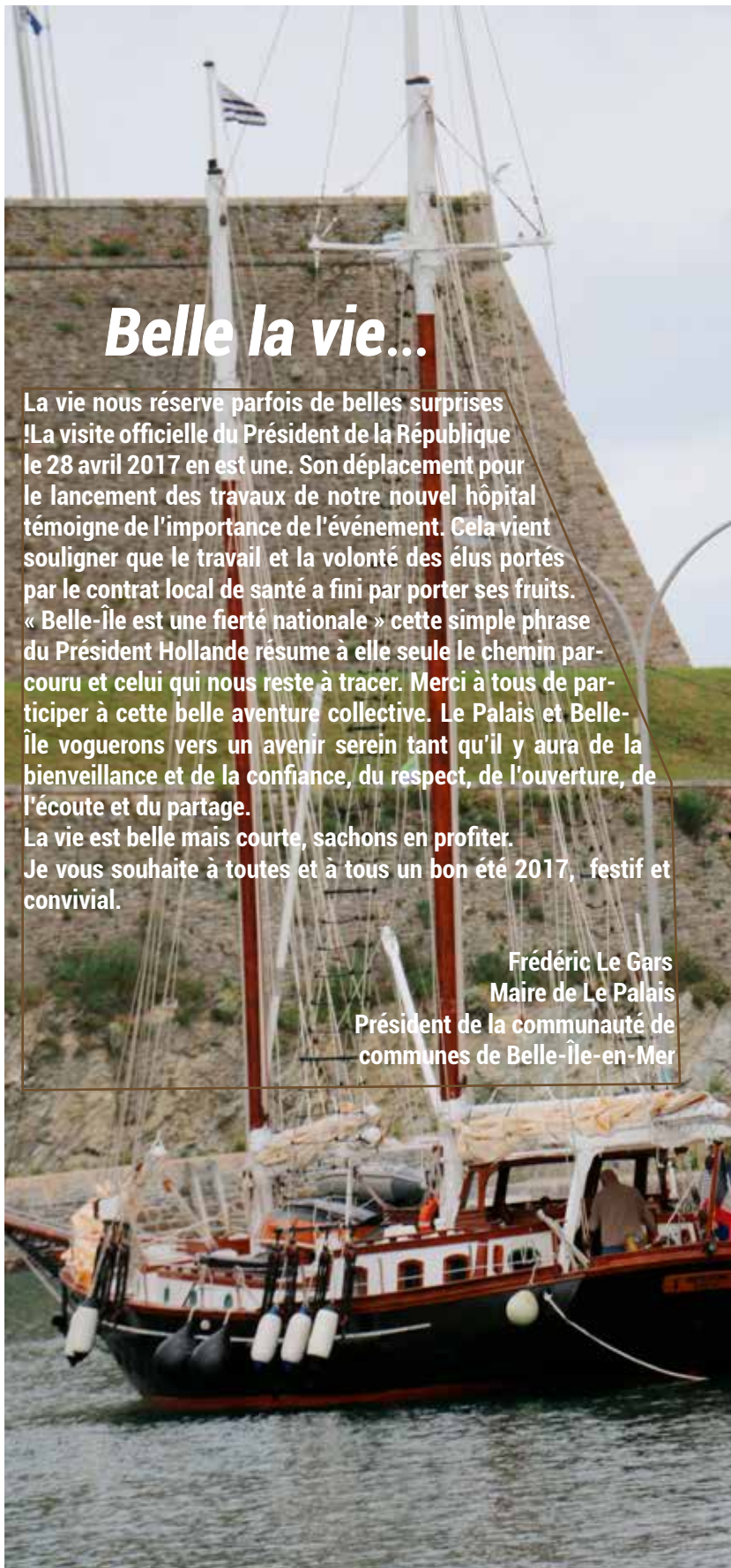
Directeur de la publication Frédéric Le Gars, maire  
Responsable de la publication : Tibault Grollemund, adjoint au maire  
Secrétaire d'édition : Jacky Lemaire, conseiller municipal  
Crédit photos et conception : cellule communication  
Imprimé par IBB Quéven

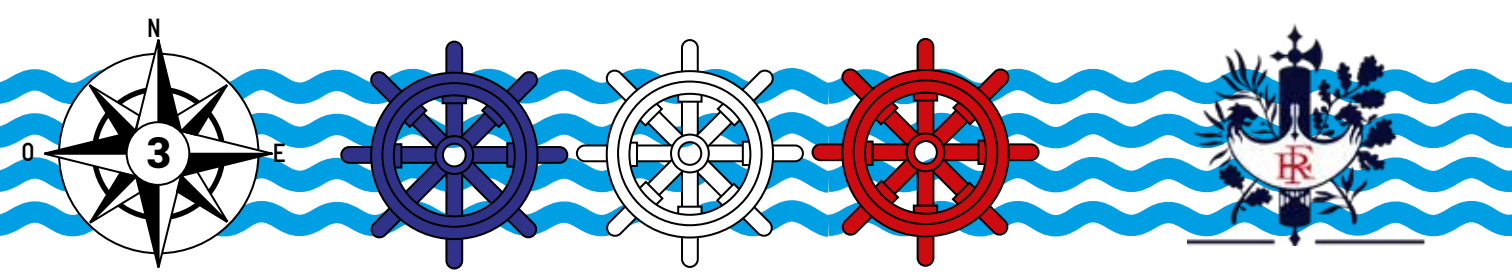
## Belle la vie...

La vie nous réserve parfois de belles surprises ! La visite officielle du Président de la République le 28 avril 2017 en est une. Son déplacement pour le lancement des travaux de notre nouvel hôpital témoigne de l'importance de l'événement. Cela vient souligner que le travail et la volonté des élus portés par le contrat local de santé a fini par porter ses fruits. « Belle-Île est une fierté nationale » cette simple phrase du Président Hollande résume à elle seule le chemin parcouru et celui qui nous reste à tracer. Merci à tous de participer à cette belle aventure collective. Le Palais et Belle-Île voguerons vers un avenir serein tant qu'il y aura de la bienveillance et de la confiance, du respect, de l'ouverture, de l'écoute et du partage.

La vie est belle mais courte, sachons en profiter.  
Je vous souhaite à toutes et à tous un bon été 2017, festif et convivial.

Frédéric Le Gars  
Maire de Le Palais  
Président de la communauté de  
communes de Belle-Île-en-Mer





## VISITE OFFICIELLE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

présage pour cette première visite officielle d'un président de la République sur l'île.

Après l'atterrissage de l'hélicoptère à l'aérodrome, François Hollande et Jean-Yves Le Drian se sont rendus à l'hôtel du «Grand Large», pour un petit-déjeuner en compagnie des propriétaires.

Une opportunité pour le chef de l'État qui, guidé par Frédéric Le Gars, a pu découvrir un des joyaux insulaires le site des Aiguilles de Port Coton.



**P**our l'un de ses derniers voyages officiels, François Hollande avait choisi de répondre le 28 avril 2017 à l'invitation de Thibault Grollemund, premier adjoint au maire de Palais et président du comité de surveillance de l'hôpital de Belle-Ile-en-Mer. Une visite officielle sur l'île qui était programmée pour lancer le chantier de reconstruction de l'hôpital Yves Lanco, échanger avec les élus lo-

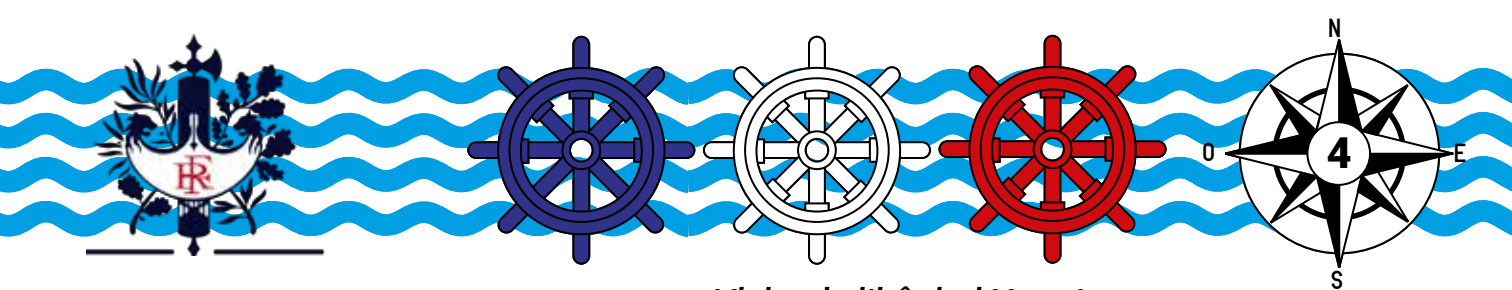
caux et rencontrer dans les rues de Le Palais, Palantins et Bellilois qui lui ont réservé un accueil particulièrement chaleureux. Un choix validé une semaine plus tôt par le président de la République, mais qui avait dû être reporté en raison de l'attentat perpétré sur les Champs-Élysées. Côté météo, la grisaille a bien tenté de jouer les trouble-fêtes mais le soleil a rapidement percé pour s'imposer comme un bon

Après avoir immortalisé le moment sur son téléphone, le Président et son ministre de la Défense ont repris le convoi en direction l'hôpital.

## FRANÇOIS HOLLANDE INAUGURE *Le lancement des travaux de reconstruction de l'hôpital*

**A**ccueilli par Tibault Grollemund, puis par les officiels : élus, direction de l'hôpital, agence régionale de santé... Le Président a rencontré les architectes du projet qui lui ont fait découvrir les esquisses et le fonctionnement du futur hôpital où sera regroupée la médecine, l'EPHAD (maison de retraite), long séjour ainsi qu'une maison de santé. François Hollande et Tibault Grollemund ont tous deux dévoilé la plaque de marbre gravée de l'inscription : « Le président de la République François Hollande a lancé les travaux du nouvel hôpital de Belle-Ile En Mer le 28 avril 2017 »





## Visite de l'hôpital Yves Lanco DÉPLOIEMENT LOGISTIQUE DU CHANTIER EXPLIQUÉ



Après des échanges sur les modalités du dossier et s'être fait expliquer le déploiement logistique du chantier, le Président a pu découvrir avec Philippe Couturier, directeur du CHBA, dont dépend Belle-Île et Françoise Bruneaud, directrice, le fonctionnement des soins inopinés et de la salle de télé-échographie où le manipulateur a pu échanger avec le Président par écran interposé. Le médecin se trouvait du côté de Nice, et sous la pluie, ce qui n'a pas manqué de faire sourire François Hollande sur la réputation de la Bretagne.

Sous une nuée de journalistes accrédités par l'Élysée, le Président a rencontré le personnel de l'hôpital. À l'extérieur, sous un chapiteau l'attendait une trentaine de personnes, toutes catégories interprofessionnelles confondues. Une vingt minutes d'échanges, notamment sur le fonctionnement des médecins libéraux qui œuvrent en partie publique et en partie privée.

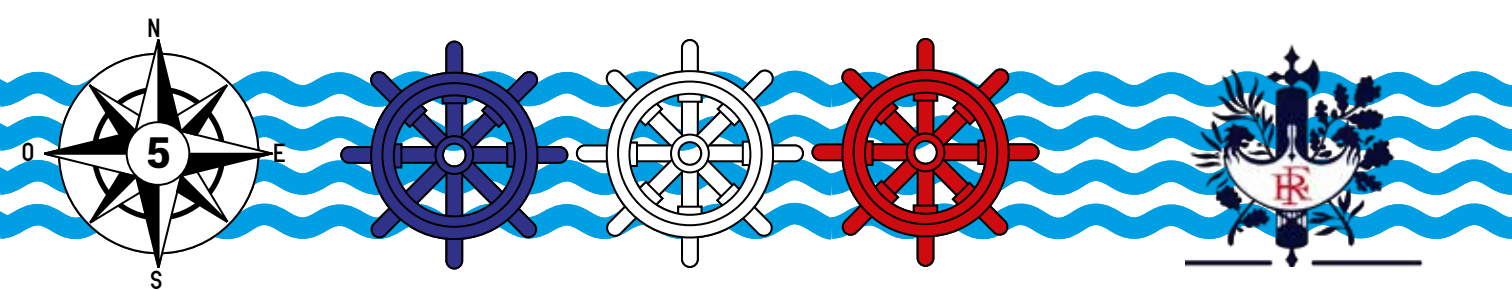
Le Président a également questionné sur la présence des internes. Ces derniers sont hébergés par la mairie de Palais qui désormais finance seule un logement, contre une petite contribution, pour leur permettre de renforcer les équipes médicales entre autres.

Le maire, Frédéric Le Gars a évoqué les contraintes de réorganisation liées à la destruction future des deux bâtiments du site haut et a rappelé, « cette chance de voir une nouvelle structure se construire sur l'île, Ce sont aussi les emplois qui sont préservés ». « Mais aussi une offre de soins développée grâce à ce nouvel outil » soulignait pour sa part Tibault Grollemund.



### LES DIFFÉRENTS SERVICES VISITÉS ET COMMENTÉS





*Visite de l'hôpital Yves Lanco*  
**RENCONTRE ET ÉCHANGES AVEC LE PERSONNEL**



*Lancement des travaux de reconstruction de l'hôpital*  
**UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE DÉVOILÉE**





## Déambulation pédestre en centre-ville LE PRÉSIDENT À LA RENCONTRE DE LA POPULATION

**L**e convoi présidentiel a ensuite pris la direction du centre de la capitale insulaire pour une rencontre avec la population. Et les citoyens avaient répondu à ce rendez-vous pas comme les autres au vu du nombre de selfie auxquels s'est prêté le chef de l'État. La déambulation a permis au Président de visiter les commerces, serrer des mains, répondre à quelques personnes et faire le tour du marché. Là, toujours sous l'objectif des caméras le Président a pu déguster des pouces-pieds, qu'il a savourés avec, visiblement l'intention d'en faire entrer à l'Élysée avant son départ.

Après avoir salué les commerçants de la place, le programme a entraîné le Président chez la doyenne de Le Palais, Anne-Marie Lotte, 104 printemps ! Hors caméra, François Hollande et Jean-Yves Le Drian, ont échangé dans l'émotion avec la doyenne. Cette dernière a remis son ouvrage dédié au Président. Il y retrace notamment la vie si singulière de notre centenaire. « Je ne vous oublierai jamais » lui a lancé le Président, ému, en la quittant.

La suite de la visite officielle se déroulait dans la salle du conseil municipal de Le Palais, où élus de l'île et invités attendaient le chef de l'État. Au pupitre installé pour l'occasion, Tibault Grollemund a ouvert la prise de parole suivi de Frédéric Le Gars et la clôture par de Président. À l'issue des discours, le Maire a offert quelques présents au Président comme cela est la tradition. La municipalité avait décidé d'offrir un os de seiche, sur laquelle une rose y était sculptée. Le dernier ouvrage de Philippe Dannic « Belle-Île sincère » a également été remis au Président et au ministre. En retour, le Président a remis à la commune de Palais, la médaille de la République. Après avoir salué l'assemblée et s'être prêté une dernière fois au jeu du selfie, le Président a regagné son véhicule. Le convoi a quitté la place de l'hôtel de ville où de nombreuses personnes saluaient le départ du Président.

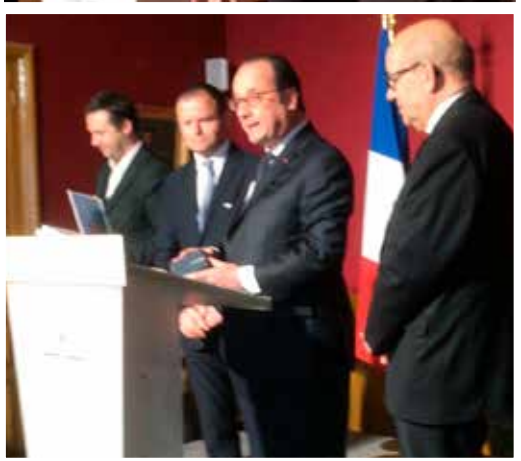
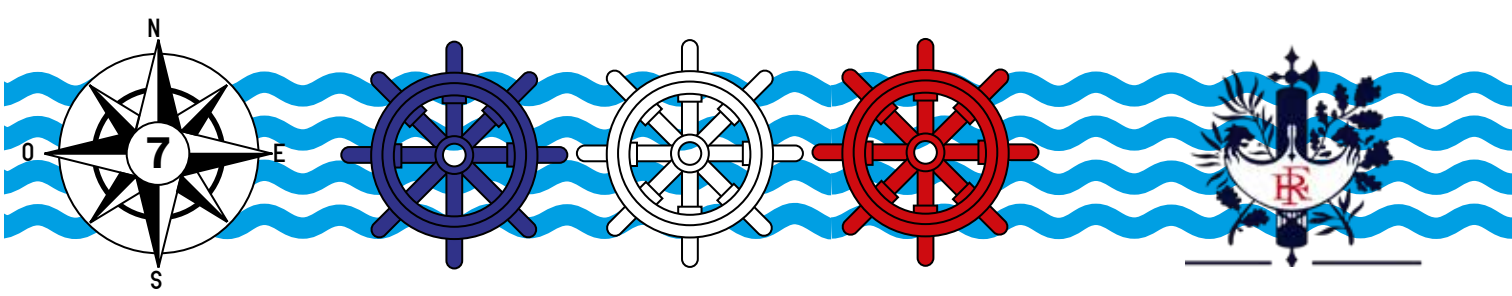
« Cette visite officielle était importante. J'ai convié le Président afin de lancer les travaux du nouvel hôpital pour entériner officiellement, avec les par-

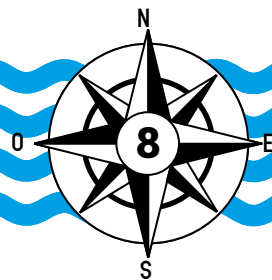
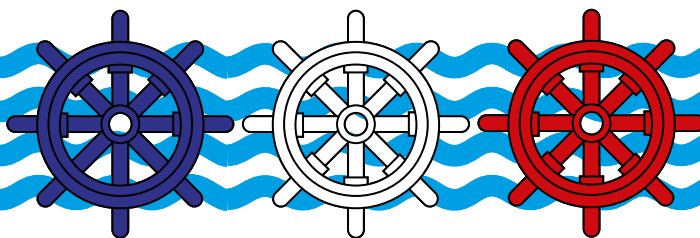
tenaires, cette reconstruction nécessaire, vitale pour Belle-Île. Nous avons pu évoquer quelques autres dossiers à livrer à son successeur et à Jean-Yves Le Drian concernant toujours l'avenir de notre commune et par essence de l'île. Je tiens aussi à féliciter l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour cette visite car ce n'était pas une mince affaire. Je pense ici à la gendarmerie, au personnel de l'hôpital et évidemment au personnel communal et aux élus qui étaient sur le pont ! », conclue Tibault Grollemund.



### ENTRETIEN AVEC ANNE-MARIE LOTTE NOTRE DOYENNE







**M**onsieur le maire,  
Je tenais à venir ici à Belle-Île avec Jean-Yves LE DRIAN nous en avons formulé l'engagement à la suite de la proposition qui m'avait été adressée de lancer les travaux de l'hôpital ici à Belle-Île au palais et c'était le président du conseil de surveillance de l'établissement qui m'en avait fait l'invitation. Vous savez que nous devons être là l'autre jeudi et avec Jean-Yves LE DRIAN qui a un agenda encore plus chargé que le mien nous avons pu nous libérer. Mais c'était hélas sans savoir qu'un acte terroriste allait se produire et qu'il y avait là tous les risques pour notre pays une fois encore touché par cette attaque.

Un policier en avait payé le prix de sa vie, deux autres avaient été blessés. Nous avons donc convenu de reporter le déplacement. Nous aurions pu l'ajourner je ne l'ai pas voulu car j'avais avec Belle-Île ce pacte de responsabilité, de confiance, le vrai pour honorer ce rendez-vous. Et pour venir à la fois lancer les travaux de l'hôpital et aussi prendre conscience de cette réalité insulaire, mais aussi découvrir la beauté de cette île. Vous avez évoqué avec les élus qui sont ici et que je veux saluer, parlementaire et maires des quatre communes, vous avez insisté mais il n'y en avait pas besoin sur la beauté de Belle-Île. Il y a en effet tant de visiteurs célèbres qui en ont gardé dans les livres ou dans les mémoires la trace de cette rencontre et tout au long de cette matinée trop courte, il m'a été donné des livres des photos qui attestent de ces moments particuliers où une personnalité découvre ici ce qu'il n'avait même pas songé rencontrer. Moi-même j'en ai été saisi de cette beauté. Cette beauté elle doit s'entretenir. Elle doit également être protégée et c'est toute la difficulté que vous avez ici les élus de ce territoire en lien avec la Région et le Département. Comment faire que l'activité puisse s'y déployer : que le tourisme puisse se développer sans altérer ce qui fait votre richesse votre histoire le legs que des générations précédentes et ce paysage exceptionnel. Alors vous avez trouvé justement le chemin et vous avez fait en sorte de solliciter de la part de la Région de la part de l'État à travers des contrats ce que vous pouviez avoir comme levier de développement. Vous avez aussi eu, à travers l'action de la ministre de l'environnement Ségolène ROYAL, les contrats qui permettent d'avoir justement l'économie circulaire, le dévelop-

## ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

pement des énergies renouvelables ici plusieurs fois utilisées. Vous avez aussi voulu qu'il y ait une activité économique qui puisse se déployer avec néanmoins des services qui doivent être apportés à la population ! et nous y venons.

Parmi les services les plus essentiels il y a l'école, le collège mais il y a aussi le transport et cela fait partie de ce que l'insularité doit avoir comme compensation. D'où les actions que vous avez menées, actions turbulentes comme souvent en Bretagne, médiatiques comme toujours en Bretagne mais responsables parce que, à chaque fois qu'il y a une revendication, il y a la volonté de trouver la solution. Nous l'avons finalement permise cette solution à travers des compensations justes pour qu'il puisse y avoir la desserte du territoire ! Et bien sûr la Région y a pris sa part.

Et puis il y a comme service public essentiel : « la santé » et ici vous avez à la fois la contrainte de l'insularité et le bonheur de recevoir de nombreux touristes. Pendant la saison, j'ai compris d'ailleurs que la saison commençait au mois de février et s'achevait au mois de décembre. Donc ce qui fait, qu'en fait, vous êtes toujours en saison et vous avez donc le devoir à la fois d'assurer les soins pour la population qui vit toute l'année et aussi pour celle qui vient vous visiter. Nous avons donc décidé et l'établissement a pris ses responsabilités, l'agence régionale de santé à bien vouloir également accompagner. Vous avez donc décidé de construire un nouvel hôpital qui a bien des égards à une double mission.

Première mission, assurer la permanence et la qualité des soins, mais aussi faire en sorte que les plus âgés ou les plus dépendants puissent être accueillis dans les meilleures conditions et dans la dignité et également dans un cadre il faut bien le dire exceptionnel pour terminer sa vie. Nous avons bien voulu dégager des moyens pour vous permettre d'avoir cet équipement. Cet équipement qui sera également dans les prochains mois forcément altéré, gêné, par la construction et j'ai voulu rencontrer les personnels, pour leur dire tout notre soutien.

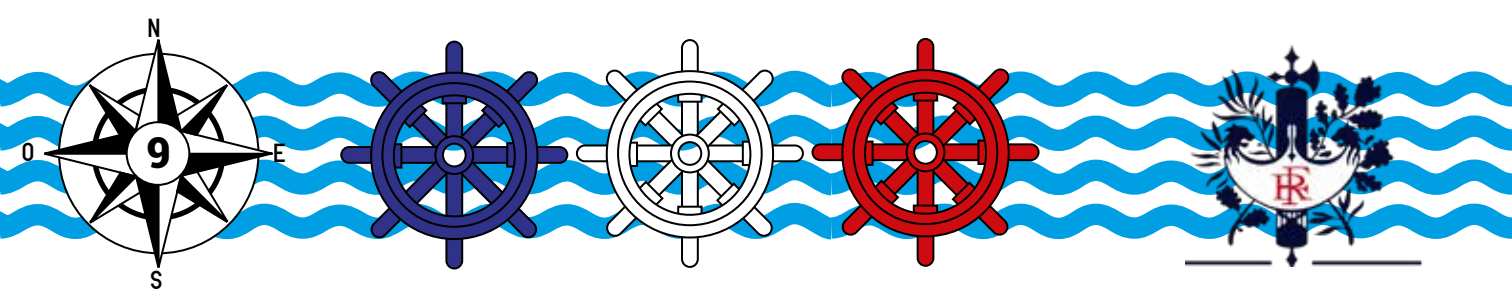
Mais pour avoir un hôpital il faut aussi avoir des médecins et il n'est pas possible d'imaginer une structure hospitalière



sans la présence de médecins. Depuis plusieurs années vous avez beaucoup développé l'attractivité de votre territoire pour que les médecins puissent venir non pas simplement en consultation mais en permanence. Et vous avez huit médecins, neuf exactement qui sont disponibles pour la population, huit qui exercent à l'hôpital il n'y en avait que trois il y a quelques années et c'est grâce à cette présence de médecins, qu'on appelle de ville en fait les médecins généralistes dans l'hôpital que nous allons pouvoir à la fois, préserver l'hôpital et donc le reconstruire et en même temps permettre qu'une médecine libérale puisse se faire, ici sur Belle-Île.

Et je l'évoquais tout à l'heure l'insularité, c'est à la fois une contrainte mais aussi un levier. Et vous avez eu, vous sans doute Breton encore plus têtu qu'ailleurs, la volonté de faire que cette insularité puisse être aussi une expérimentation et





# DENT DE LA RÉPUBLIQUE

## Transcription d'enregistrement

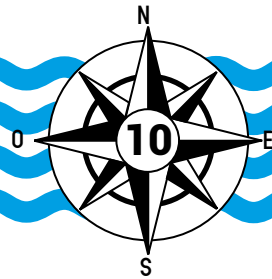
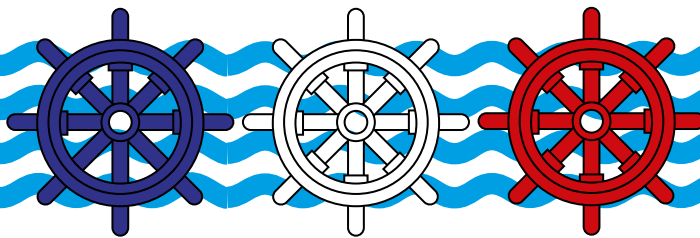


ici il y a une double expérimentation qui peut valoir pour la France entière. La première c'est la coopération exceptionnelle entre les médecins de ville qui sont aussi des médecins hospitaliers, donc entre l'activité libérale et l'enjeu hospitalier. Et la deuxième 'expérimentation, et je l'ai vécue, c'est de pouvoir avoir le bénéfice de la consultation radiologique, en l'occurrence échographie, avec des spécialistes qui sont à distance et qui peuvent formuler leur diagnostic à travers une télé-médecine exceptionnelle. Alors je voulais aussi donner ce message à la France tout entière. Face à un certain nombre de contraintes, de difficultés parfois d'éloignement, il ne faut pas se résigner ou penser qu'il y a une volonté d'abandonner des territoires. Aucun territoire n'est abandonné et l'État a cette première responsabilité assurer les services partout ; mais en même temps un territoire doit se prendre en main doit

saisir à la fois ses atouts et ses opportunités, parfois ses handicaps, pour en faire une condition de développement et nul territoire n'a été abandonné et aucun ne restera sans solution médicale. J'avais pris un engagement pour la France entière qui était de faire en sorte que chaque citoyen puisse être à 30 minutes d'une structure d'urgence et ça sera le cas ici à Belle-Île et à fortiori pour les urgences absolues à travers l'hélicoptère qui a été maintenu ici et c'est aussi une condition du service public. Alors c'est un beau message que vous envoyez, un message de volonté. Un message d'engagement, un message aussi de conscience qu'aucun sujet ne peut être ignoré et qu'aucun problème ne peut trouver sa solution sans la participation des élus et des citoyens. Belle-Île c'est une fierté nationale ! C'est bien sûr pour vous une identité, mais il n'y a aucune identité qui peut rester seule crispée sans être en lien avec d'autres identités et qui forme l'ensemble que nous sommes : une nation ! Une nation n'est pas une addition d'identité. C'est une identité supérieure, qui vient de donner du sens à toutes les diversités que sont nos territoires et par rapport à ceux qui veulent séparer, distinguer, qui veulent opposer ; nous devons à chaque fois montrer qu'il y a une conscience plus forte une nation qui a ses exigences, ses valeurs, ces principes et c'est ce que vous démontrez, ici sur ces territoires. D'une manière générale la Bretagne est un très bel exemple. Elle est bretonne d'abord elle veut l'être, elle veut même parfois dépasser ses espaces géographiques, administratifs, mais nous avons maintenu ce qui existait. Et c'est une volonté qui était la vôtre d'être la Bretagne. Mais en même temps la Bretagne, c'est la France et elle apporte à la France, elle contribue à la France et notamment en fournissant des ministres dans l'histoire. Et notamment Jean-Yves LE DRIAN qui a servi la France en la rendant plus forte à travers sa mission qui était de construire un outil de défense qui puisse avoir la crédibilité et la fiabilité pour nous permettre de prendre des décisions parmi les plus lourdes de faire intervenir nos forces à l'extérieur de lut-

ter contre le terrorisme d'assurer aussi notre protection ici sur notre propre sol. Jean-Yves LE DRIAN a pu dans des moments très difficiles, notamment dans la lutte contre le terrorisme, assumer pleinement ses responsabilités de ministre. Et j'ai conçu une seule exception, une seule à la règle du non-cumul des mandats pour Jean-Yves LE DRIAN. Non pas parce que c'était mon ami, non pas parce qu'il était Breton, soyons clairs ! Mais parce que dans cette période où il y avait ce risque, cette menace et qu'il y avait la nécessité de donner à nos armées le cap qui avait été fixé, il était nécessaire que Jean-Yves LE DRIAN puisse avoir cette responsabilité de ministre en même temps qu'il exerçait ses fonctions très bien secondé par son premier vice-président. Ici présent, mais avoir cette capacité à pouvoir être utile à la France sans abandonner la Bretagne. Voilà ce que je voulais ici vous dire et j'ai eu aussi le bonheur, je dois le dire de rencontrer Annette vous l'appeler ainsi votre voisine Monsieur le maire, puisque elle est juste à côté, et qui est un très bel exemple de vie non pas parce qu'elle a 104 ans, elle nous a dit même qu'elle était sur sa 105e année mais parce qu'elle vient nous rappeler l'histoire de ses parents de son père notamment, l'histoire aussi de sa famille et elle fait encore la dignité de la Bretagne et de votre île en évoquant son histoire amour pour cette terre, son histoire d'amour pour ses proches et là aussi c'est cette rencontre qui est tout à fait décisive entre le passé et l'histoire que nous devons à chaque fois entretenir pour ce qu'elle peut nous donner comme signification. Être une grande nation, avoir des valeurs savoir pourquoi nous sommes ensemble la liberté, l'ouverture et en même temps la modernité parce que nous devons toujours regarder vers l'avenir et dans la responsabilité qui est la mienne, j'ai toujours voulu que l'histoire soit au service de ce que nous avons à faire ensemble pour les années qui viennent. Alors c'est sans doute un des derniers déplacements que j'effectue comme président de la République, il fallait que ce soit un beau déplacement dans une belle île et dans une grande région. Vive la France, vive la République.

CRÉDIT PHOTOS  
Présidence de la République. Bathilde Chaboche.



**TIBAULT GROLEMUND**  
Premier adjoint au maire,  
Président du conseil de  
surveillance de l'hôpital

## CE QU'ILS ONT DIT...

**FRÉDÉRIC LE GARS**  
Maire de Le Palais,  
Président de la Communauté  
de communes de Belle-Île-en-Mer



Monsieur le président de la République, Monsieur le ministre de la Défense, cher Jean-Yves, Mesdames et messieurs les élus et les officiels, Chers amis.

C'est un honneur de vous recevoir aujourd'hui Monsieur Le Président et accompagné de notre Président de région qui connaît et affectionne particulièrement notre île, cet écrin régional il y a quelques semaines lorsque je vous ai fait parvenir mon invitation, il était peu probable que vous puissiez nous rejoindre et pourtant vous êtes là aujourd'hui. À Belle-Île on a des rêves, à Belle-Île on fait des rêves et quand on y croit ils se réalisent. On a rêvé d'un hôpital et ce jour vous avez lancé les travaux. Quand des structures ferment, ici on détruit, et on reconstruit ; C'est donc le dessein de la communauté insulaire qui est garanti grâce à cela. Vous êtes notre président, le président de ce challenge et les Bellilois, sauf ceux qui ne seront jamais dans le besoin médical de leur existence, ne peuvent que se joindre à moi pour vous remercier, avec force.

Un souffle politique travaille dans mon esprit, et je pense à cet instant à mon grand-père. Lorsque j'ai voté pour la première fois en 2002, j'ai dû renier mes convictions. Je l'ai fait pour lui, à ce moment en fin de vie qui voyait les SS revenir dans le poste de télévision à l'annonce des résultats. Il est mort peu de temps après et ses derniers mots, dans les bras de ma grand-mère, ont été « Mauthausen ». Il était résistant espagnol et à 17 ans est entré dans le camp de la mort pour une demi-décennie. Je n'ai pas que de l'eau de mer dans les veines, il y coule aussi le parfum de la résistance. Alors n'oublions pas. Jamais. Et durant votre mandat, monsieur le président, Vous avez fait vivre la mémoire collective, elle est si importante, essentielle. Merci aussi pour cela.

Sachez qu'à Belle-Île vous trouverez toujours un accueil amical et Fraternel. Et dans quelques décennies quand vous déciderez de prendre une retraite bien méritée, nous aurons tout ce qu'il faut pour vous accueillir, on troquera un petit coin de parapluie

Monsieur le président de la République, Monsieur le ministre de la Défense, Madame la sénatrice, monsieur le député, mesdames, messieurs, les élus, Chers citoyens Bellilois.

Je dédie cet instant à Xavier JUGELE lâchement assassiné ce 20 avril 2017 dans l'exercice de ses fonctions.

Belle Île est une terre d'accueil, bienvenue sur la plus grande des îles bretonnes, Monsieur le président de la République, Vous êtes ici chez vous, au palais des Alizés.

Monsieur le ministre de la Défense, Monsieur le président de la région Bretagne, vous êtes également ici chez vous, puisque nouveau et heureux propriétaire du port de Le Palais.

Monsieur le président de la République,

Il n'est pas de plus grand bonheur que d'être en bonne santé ! Si ce n'est celui de vous recevoir pour concrétiser le projet que j'avais porté à votre connaissance à l'occasion de l'inauguration de l'hôpital du Scorff le 1er juillet 2013. Madame la ministre de la Santé Marisol Touraine rencontrée à Brest avait elle aussi bien compris l'importance de ce projet structurant pour Belle Île et ses habitants. Cette priorité que vous avez portée sur la santé restera une marque de votre quinquennat. Ce projet d'un montant de 26 millions d'euros, est l'aboutissement d'un long processus de préparation et c'est aussi le préalable à de nouvelles évolutions internes. Cet hôpital que nous allons bâtir ensemble sera celui de demain. Connecté pour la télé-médecine, innovant dans son modèle en y intégrant une maison de santé. Il sera le garant de la permanence des soins et d'un service public approprié afin d'améliorer la prise en charge des patients, et de leurs familles. Pour nos équipes soignantes, administratives et techniques, ils disposeront bientôt de meilleures conditions de travail.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont investies pour faire de notre contrat local de santé un vrai passeport pour la renaissance de notre hôpital. En premier lieu, l'État et le Conseil départemental, pour leur participation financière sans laquelle rien n'aurait été possible.

Cet engagement, dans une période difficile pour les finances publiques au sens large, souligne l'engagement de tous : du sommet de l'état, jusqu'au niveau intercommunal et communal pour la solidarité en direction de notre population insulaire.

Platon au 4e siècle avant Jésus-Christ disait : « Le premier bien est la santé, le deuxième la beauté, le troisième la richesse ».

Concernant la santé, vous venez de poser la pierre angulaire de notre développement économique et du maintien de notre population à l'année. Ce magnifique projet de l'hôpital, le premier employeur de l'île, conforte le dynamisme insulaire.



La beauté, vous l'avez survolée pour arriver jusqu'à nous. Notre environnement est exceptionnel. Nous le préservons avec soin.

La richesse, l'insularité est porteuse de surcoûts et la dotation communale d'insularité est une vraie mesure d'équité de votre gouvernement pour aider les îles du Ponant à faire face à leurs obligations et aux besoins de leurs habitants.

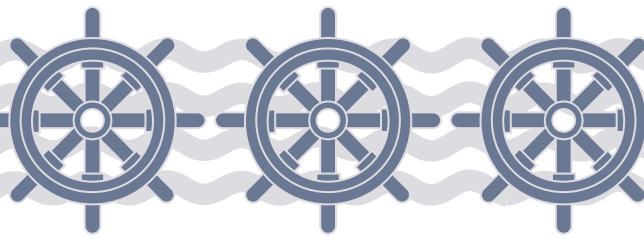
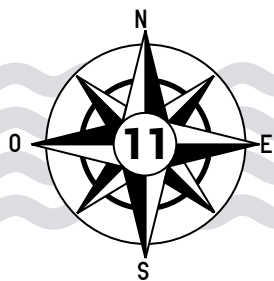
Pour ces trois raisons, Monsieur le président, la population belliloise vous est extrêmement reconnaissante. Et en toute simplicité, je me fais leur porte-parole pour vous dire merci !

Belle Île est une terre d'avenir à la démographie croissante. Les insulaires ont une belle énergie car ils travaillent pour leurs enfants. En marche ! Au cœur de l'action, de l'innovation, reliés au continent par la fibre optique. Nous sommes dans le vent des projets d'éoliennes flottantes, entre Groix et Belle-Île, le théâtre d'un programme d'action zéro déchet, zéro gaspillage, également dans le pré des territoires à énergies positives et croissances vertes et surtout, éligible au contrat de ruralité, au contrat de Pays et des îles. Nos partenaires sont solides, l'horizon dégagé, rien ne nous échappe si ce n'est peut-être la maîtrise et l'élaboration de nos plans locaux d'urbanisme fortement contraint par la loi « littoral » et les recours abusifs.

J'adresse mes encouragements à tous les hommes de l'art, architecte en tête (Cabinet CASTREAU) qui sauront, j'en suis sûr, nous livrer dans les délais et coûts prévus ce nouveau bâtiment tant attendu.

Au crépuscule de votre mandat présidentiel, je souhaite vous dire merci pour l'intervention au Mali, pour les tirailleurs sénégalais merci pour votre profond et sincère humanisme.

Monsieur le président, pour terminer mon propos, je vais vous faire une confidence, Belle-Île est une belle fiancée qui ne demande qu'à se marier avec celle et celui qui l'aime. Je vous remercie.



## ACADIENS SUR LA TRACE DE LEURS ANCÊTRES



Vingt-deux Acadiens sont venus passer la journée du mercredi, 26 avril 2017 à Belle-Ile, profitant d'un voyage de 10 jours en France. Ils ont été accueillis par les membres des associations Belle-Ile Acadie et Racines et rameaux. Les visiteurs étaient tous des descendants d'Acadiens, originaires du Nouveau-Brunswick, de la Louisiane et même du Texas. Ils se sont rendus dans des villages où ils ont retrouvé la trace de leurs ancêtres, ramenant de ce fait des beaux souvenirs.

## TENNIS : LA LIGUE DE BRETAGNE EN VISITE

Le 25 avril 2017, Jacky Lemaire, conseiller municipal et vice-président de la communauté de communes en charge des installations sportives du Guerch; Jean-Luc Guennec, adjoint au maire et président du Tennis Club; Franck Grolier, professeur de tennis; Valérie Moureau, chargée de la gestion du tennis à la CCBI, et Brigitte Ricordeau, secrétaire du club, ont accueilli Christine Peltre, présidente de la Ligue de Bretagne de tennis et vice-présidente de la Fédération française de tennis, Jean-François Daubard, vice-président et Mathieu Le Saint, conseiller de développement de la Ligue de Bretagne. Un déplacement qui a été mis à profit pour une visite des installations existantes du Guerch et de parler de l'étude diagnostique de leur état en cours.

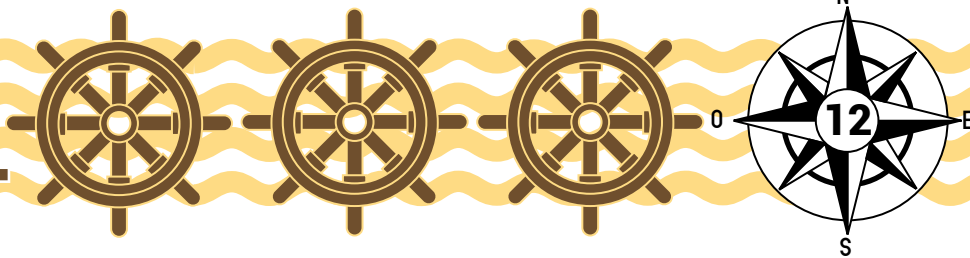


## POLICE MUNICIPALE

### Départ de Céline Laville pour Saint-Brieuc



Céline Laville intègre la Fonction Publique Territoriale le 25 mars 2013. Elle devient gardien stagiaire le 1er juillet 2013. Elle sera titularisée gardien de police municipale le 1er janvier 2015. Elle suivra la formation initiale du 9 septembre 2013 au 24 juillet 2014 et une formation spécifique d'éducation routière auprès des écoles primaires en 2015. Elle est promue au grade de brigadier, le 1er janvier 2017. Céline Laville a été mutée le 1er juillet 2017, police municipale de Saint-Brieuc. Certes pour un rapprochement de sa région d'origine, mais aussi pour découvrir les autres facettes du métier au sein d'une grande unité où elle sera confrontée à des missions plus spécifiques de police en milieu urbain. Ce à quoi elle aspirait depuis quelque temps. Une réception était organisée en son honneur le 9 juin 2017 en mairie en présence d'élus et de collègues de travail. Des cadeaux lui ont été offerts.



**É**taient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjointes : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Philippe ENHART, Yvette GALLENÉ, Marie-Céline GUILLERME, Martine HUCHET, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Geneviève LE CLECH, Marie-Françoise LE BLANC, Jacky LEMAIRE, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT, Marie-Paule PERRUCHOT. Pouvoir : Jérôme HAYS à Martine COLLIN Absents excusés : Jérôme LEDOUX, Jean-Pierre TANNEAU, Béatrice TERRIEN. Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 23, présents : 19, votants : 20. Convocation : 15 avril 2017

Monsieur le Maire fait part de la visite de la présidente de l'association l'École du Chat qui remercie la commune d'avoir alloué une subvention complémentaire permettant 2 stérilisations supplémentaires. À propos du compte-rendu du dernier conseil, Monsieur Le Pelletier-Boisseau considère qu'il y a une erreur sur le nombre de voix lors du vote des tarifs du port. Sans doute liée à une confusion entre les voix CONTRE et les ABSTENTIONS. Erreur qu'il a signalée à Monsieur Portugal, mais la délibération afférente avait déjà été transmise au contrôle de légalité. Monsieur Le Pelletier-Boisseau ne souhaite pas revenir sur le vote mais demande que la comptabilisation des votes à main levée soit effectuée de façon plus rigoureuse, que chacun lève bien la main ou que les votes soient organisés à bulletins secrets pour les dossiers plus importants.

## 1- Comptes Administratifs 2016 Sécurité juridique

Monsieur le Sous-Préfet de Lorient, par courrier du 29 mars 2017, conteste la légalité de la délibération concernant le vote des comptes administratifs. En effet, le quorum n'était pas atteint du fait du retrait du maire lors du vote (seuls 11 élus étant présents pour le vote). Les comptes administratifs 2016 sont donc à nouveau soumis au vote. Monsieur Tibault GROLLEMUND, Président de séance lors du retrait du maire, présente les résultats 2016 des budgets

suivants : Commune, Port, zone d'activités de Merezél, VVF. Les comptes administratifs 2016 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

## 2- Décision modificative au budget de la COMMUNE

Le Conseil émet un avis favorable au remboursement du trop versé de 5500€ à la SOFCAP et valide la décision modificative suivante : Dépense de fonctionnement : 678 charges exceptionnelles : 5 500€. Recette de fonctionnement : 74121 dotation de solidarité rurale : 5 500€

**3- QUAI FOUQUET : Marché lot 1 ponton**  
Après analyse des offres, le conseil décide de retenir la société PECH ALU International pour un montant de 75 760.00HT concernant le lot 1 : mise en place d'un ponton Quai Fouquet Pour mémoire, le lot 2 maçonnerie d'un montant de 41 306.80 € HT a été confié à la SPAC. Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU demande si les câblages et les bornes sont compris dans les travaux du ponton. Monsieur GUENNEC l'informe que les branchements AEP et électricité sont chiffrés à hauteur de 11 000€ HT.

## 4- MORBIHAN ÉNERGIES Pose d'horloges astronomiques

Dans le cadre de la rénovation du réseau d'éclairage public, « Morbihan Énergies » propose la mise en place d'horloges astronomiques dans les 17 armoires de la commune. La mise en place de ces horloges permettra : de sécuriser l'éclairage public et d'établir une programmation différenciée sur l'année (saisonnalité); d'affiner les réglages d'extinction par secteur; de synchroniser l'allumage et l'extinction de l'éclairage public de la ville; d'éviter la maintenance pour les changements d'heure deux fois par an., Le montant prévisionnel de l'opération : 30 800 € HT. Montant plafonné HT de l'opération : 27 200 € HT. Contribution de Morbihan Energies +TEPCV 75% : 20 400 € HT. Contribution de la commune : 10 400 € HT. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable. Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU demande si ce type d'horloge n'a pas été installé sur la RD 190. Monsieur le Maire rappelle que ce projet a déjà été évoqué il y a deux ou trois ans mais les horloges actuelles des 17 armoires sont toutes manuelles d'où l'intérêt de rénover l'éclairage public de la ville et ainsi être toujours à la recherche des économies d'énergie. Madame MAREC demande de faire une évaluation à l'issue d'une année de fonctionnement.

## 5- MORBIHAN ÉNERGIES

**Éclairage Public Rénovation en zone urbaine**  
Conformément au dispositif TEPCV, Morbihan Energies propose une convention

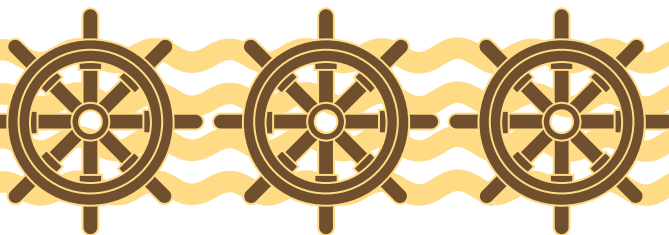
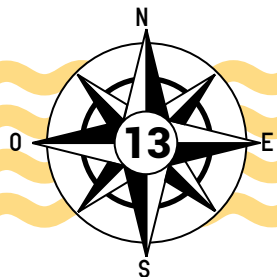
de financement et de réalisation pour le remplacement des lanternes des voies communales n°10, 11, et 4 et des Glacis (33 points lumineux). Le montant total prévisionnel de l'opération : 32 350 € HT. Contribution de Morbihan Energies +TEPCV : 19 200 € HT. Contribution de la commune : 13 100 € HT. Accord du Conseil à l'unanimité.

## 6- PERSONNEL COMMUNAL



**Création d'un emploi police municipale**  
Notre agent, en charge de la police municipale, quittera les services de la commune par voie de mutation à compter du 1er juillet 2017. Un agent saisonnier supplémentaire sera recruté pour pallier à l'absence durant l'été et permettre ainsi un recrutement définitif dans de bonnes conditions. En vue de pourvoir au remplacement de l'agent titulaire, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi de chef de service territorial de police municipale (catégorie B) en lieu et place de l'actuel emploi de gardien de police municipale (catégorie C). Accord du conseil à l'unanimité.

Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU demande qui détermine le grade, l'ancienneté du futur responsable de la police municipale et s'il existe un ratio d'agents au prorata de la population. Madame MAREC interpelle le conseil sur l'absence d'agent de police lors des congés du responsable de service. Monsieur le Maire informe que c'est le Conseil Municipal qui décide de l'emploi à créer en précisant le grade. Monsieur LEMAIRE, en charge de la sécurité, préconise, à terme, la création d'un second poste de police municipale étant observé qu'en 2018, la commune assumera en totalité la réforme de la décentralisation du stationnement payant sur la voirie. Selon Monsieur LEMAIRE, une équipe nécessiterait 3 agents à temps complet. Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU est tout à fait favorable à la création d'un second poste à temps complet. Madame KERIGNARD est également favorable et souligne que la commune em-



plie déjà un agent pendant une période de 6 mois. Madame LE BLANC demande si les CV ou les lettres de motivation sont bien examinées.

## 6-2- Modification tableau des effectifs



Accord du conseil, à l'unanimité, pour : supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial ; Création d'un emploi d'adjoint administratif à mi-temps à compter du 1er juillet 2017, pour faire face aux tâches administratives suivantes : mise en place des titres électroniques sécurisés pour les passeports depuis 2009, puis les cartes d'identité depuis le 1er décembre 2016 pour les 4 communes de Belle-Île (de plus en plus de personnes viennent du continent pour faire leur CNI ou passeport); l'instruction des procédures de changement de prénom depuis le 20 novembre 2016; l'enregistrement et dissolution des PACS à compter de l'automne 2017; l'instruction des certificats d'urbanisme; l'instruction des déclarations préalables en urbanisme (sans compter l'alourdissement des procédures d'urbanisme)

Madame LE BLANC demande si un appel à candidature sera réalisé car ce demi-poste pourrait intéresser un agent à temps non complet à la CCBI. La vacance de poste sera publiée selon la procédure classique et toutes les candidatures seront examinées précise Monsieur le Maire. Il est important que les agents soient polyvalents et suivent des formations indique Madame LE BLANC qui demande si les agents des services techniques suivent aussi des formations. Les formations sont proposées chaque année précise Monsieur GUENNEC.

## 7- LOGEMENT DES MÉDECINS - TARIFS

Le comité de pilotage du contrat local de santé a validé le 23 mars 2017 la nouvelle base de disposition du logement à destination des professionnels de santé, étudiants ou en stage à savoir : Mise à disposition par la mairie du logement avec une participation financière de 20€ par nuitée pour les médecins; Gestion d'un planning d'occupation par la mairie de Palais; Évaluation de ce dispositif prévue

au bout d'un an

Le tarif fixé reste trop élevé pour les internes indique Madame COLLIN. Suite à plusieurs entretiens avec les médecins référents, Madame COLLIN suggère de fixer un tarif de 150€ mensuel pour les étudiants en médecine. Madame LE-BLANC demande si le tarif est fixé pour le logement ou par médecin car certains viendraient en famille. Monsieur le Maire précise que le tarif a été fixé en fonction du montant des dépenses de la commune par journée de location, il est donc fixé pour le logement. Le Conseil, avec 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS, décide de fixer à 150 € le loyer mensuel pour les étudiants en médecine.

## 8- QUESTIONS DIVERSES

Absence de transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes : « Deux communes membres de la CCBI représentant 1892 habitants se sont prononcés contre le transfert de ladite compétence dans le délai requis » précise le courrier préfectoral du 11 avril 2017. En conséquence, le transfert de la compétence à la CCBI au 27 mars 2017 n'a pas eu lieu. Par ailleurs, le conseil communautaire peut à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté, sauf si, de la même manière, les communes s'y opposent.

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : Le conseil accepte, à l'unanimité, les évolutions du PADD recommandées par le cabinet CITANOVA à savoir :

Suppression des références aux autres communes car il s'agit d'un PLU communal,

Assurer un niveau d'équipement numérique permettant de contribuer à la connectivité du territoire et à la diminution des besoins en déplacement :

Améliorer les performances des réseaux d'énergie (très haut débit, 4G et autres technologies) et éradiquer les zones blanches

Orientations concernant l'agriculture :

Prévoir une mobilisation des potentiels fonciers à l'intérieur de la trame urbaine de l'ordre de 60% par rapport à la production globale des objectifs en logements, Limiter la consommation de l'espace agricole et naturel à au moins 20% de celle consommé sur la dernière décennie, PLU : Monsieur le Maire fait part de son mécontentement contre les permis de construire attaqués au nom de la défense de notre environnement (voir l'article de presse paru la semaine dernière).

Madame GALLENE demande ce qu'il advient du permis délivré à M. et Mme

MARAIS dans la zone artisanale de Me-rezelle. Il est précisé que la jurisprudence permet la délivrance sur un même terrain de deux permis de construire à deux titulaires distincts. Le permis est en cours d'instruction et le projet pourra voir le jour dès que son pétitionnaire sera prêt. Ecole Stanislas POUJET : Les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école seront pris totalement en charge par Morbihan Energie. Pour ce projet novateur, notre participation financière annuelle, liée à l'amortissement du projet, n'excédera pas les gains obtenus sur nos factures d'électricité (autoconsommation) et sur la revente éventuelle de surplus. Madame MAREC demande l'évaluation du dispositif au bout d'un an. Monsieur le Maire indique que des travaux similaires sont prévus à l'abattoir et que certains particuliers se lancent aussi, à l'instar de Madame LE CLECH sur son hangar agricole. Le dispositif est différent précise-t-elle car la toiture est louée à Morbihan Energie. Tibault GROLLEMUND rappelle que la mairie et l'hôpital se sont équipés de véhicules électriques, comme certains particuliers. L'éolien reste difficile dans le cadre privé poursuit Madame MAREC en raison des contraintes de dimension et l'exposition au vent.

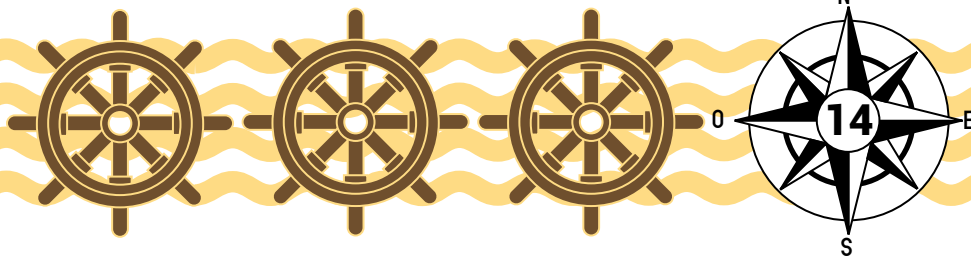
La présidente du Musée sans Murs de Font Romeu remercie la municipalité pour l'ancre marine. A ce propos, Monsieur GUENNEC indique qu'un banc constitué de skis de Font Romeu a été réalisé par les services techniques.

Le Conseil de Développement du Pays d'Auray - CODEPA- organise une rencontre ayant pour thème « Réflexion sur l'insularité » à destination des représentants de la société civile le mardi 16 mai prochain puis une restitution à « chaud » aux élus bellilois le mercredi 17 mai 2017 à 11h à l'hôtel de la Désirade.

Remerciements du Yachting Club pour la subvention accordée destinée à la restauration de La Belliloise.

A l'occasion des 100 ans de la disparition des premiers marins disparus lors de sauvetages avec le canot Dubarre et Corvic, Monsieur ENHART exprime sa déception relative au devenir de cet ancien canot. Les travaux de rénovations envisagés avec le concours de l'AFPA d'Auray n'ont pas vu le jour mais des travaux de peinture de moindre importance pourraient malgré tout être entrepris. Monsieur LE PELLETIER BOISSEAU se propose comme chef de chantier pour les coordonner. Toutes les bonnes volontés sont invitées à lui prêter main forte.

Séance levée à 22h00



## PERSONNEL COMMUNAL

# PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

**M**onsieur le Maire rappelle que les collectivités locales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La protection sociale complémentaire couvre deux risques :

- 1- Le risque santé, à savoir les atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité.
- 2- Le risque prévoyance, à

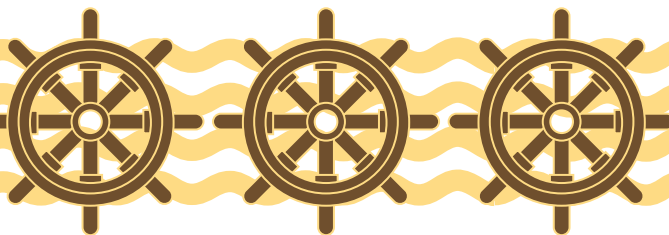
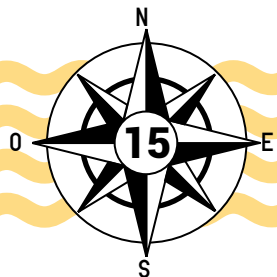
savoir les risques liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité et au décès. Dans le cadre de la protection santé, la modalité dite de la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation et le maintien de sa garantie en cas de mobilité. Chaque agent, soit ayant déjà souscrit à une mutuelle appartenant à la liste labellisée, soit souhaitant y souscrire, pourra percevoir, sur présentation d'une attesta-

tion délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit, une participation par la collectivité. Le comité technique local a émis un avis favorable à ce projet le 11 avril dernier. Monsieur le Maire propose de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé et prévoyance selon les modalités suivantes :

Nature du risque	Modalités de participation envisagée	Informations complémentaires
Risque santé	Participation forfaitaire en fonction de l'indice de rémunération de l'agent : 20€/agent et /mois : indice majoré ≤ 350 15€/agent et /mois : 350 < indice majoré ≤ 450 10 €/agent et /mois : indice majoré > 450	Mise en œuvre au 1er juin 2017 Participation versée directement à l'agent.
Risque prévoyance	Participation forfaitaire fixée à 10 € par mois et par agent	Mise en œuvre au 1er juin 2017 Participation versée directement à l'agent.

Cette participation représente une dépense annuelle de 5 820€ pour le risque santé, 3 360€ pour le risque prévoyance. Accord du conseil à l'unanimité. Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU demande si les agents du port bénéficieront de cette protection sociale. Les fonctionnaires en bénéficieront comme tous les agents de la collectivité. Pour les agents sous contrat de droit privé, c'est une obligation de l'employeur, mais sous une autre forme juridique rendue obligatoire par la convention collective nationale des ports de plaisance. Madame LE BLANC demande s'il ne serait pas plus intéressant, pour les agents, que la collectivité souscrive un contrat groupe. C'est ce que font les grosses collectivités comme le Centre de Gestion où le nombre d'agent est élevé mais notre effectif n'est pas assez significatif. Cela pourra toujours être renégocié dans le cas où toutes les communes décident d'y souscrire.





# ÉLECTIONS

## Les résultats



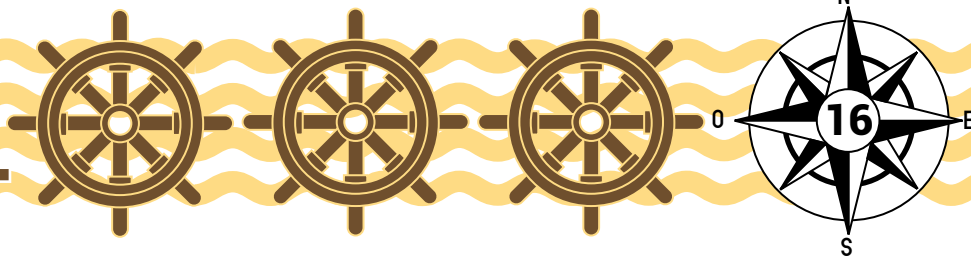
Anne-Marie Lotte, 104 ans, doyenne des Bellilois a tenu à venir en personne au bureau de vote N°1 pour accomplir son devoir de citoyenne et voter pour l'élection du nouveau président de la République.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - 1 <sup>er</sup> TOUR 23 avril 2017		
	TOTAL	POURCENTAGE
INSCRITS	2 027	
VOTANTS	1 632	
PARTICIPATION		80,51%
Bulletins nuls	13	0,80 %
Bulletins blancs	13	0,80 %
Exprimés	1 606	
Candidats & résultats obtenus		
DUPONT-AIGNAN Nicolas	86	5,35 %
LE PEN Marine	174	10,83 %
MACRON Emmanuel	358	28,89 %
HAMON Benoît	159	9,90 %
ARTHAUD Nathalie	6	0,37 %
POUTOU Philippe	33	2,05 %
CHEMINADE Jacques	0	0
LASSALLE Jean	15	0,93 %
MÉLÉNCHON Jean-Luc	445	27,71 %
ASSELINEAU François	13	0,81 %

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - 2 <sup>e</sup> TOUR 7 mai 2017		
	TOTAL	POURCENTAGE
INSCRITS	2 026	
VOTANTS	1 533	
PARTICIPATION		75,66 %
Bulletins nuls	43	2,80 %
Bulletins blancs	168	10,96 %
Exprimés	1 322	86,24 %
Candidats & résultats obtenus		
MACRON Emmanuel	1 033	78,314%

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES - 1 <sup>er</sup> TOUR 11 juin 2017		
	TOTAL	POURCENTAGE
INSCRITS	2 025	
VOTANTS	1 051	
PARTICIPATION		51,90 %
Bulletins nuls	9	0,86 %
Bulletins blancs	12	1,14 %
Exprimés	1 030	98 %
Candidats & résultats obtenus		
LE SQUER Stéphanie	99	9,61 %
MORISS Pascale	15	1,46 %
PAHUN Jimmy	296	28,74 %
COQUIL Véronique	26	2,52 %
COUPEAU Didier	68	6,60 %
LE RAY Philippe	215	20,87 %
BERT Alexandra	12	1,17 %
FORDOS Éric	53	5,15 %
JAN David	194	18,83 %
LE BAIL Cyril	8	0,78 %
LE BEUF Vincent	2	0,19 %
CAU-DUPARC Yves	8	0,78 %
MALARDÉ Alain	17	1,65 %
LE DELETER Gwenaëlle	17	1,65 %

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES - 2 <sup>e</sup> TOUR 18 juin 2017		
	TOTAL	POURCENTAGE
INSCRITS	2 026	
VOTANTS	845	
PARTICIPATION		41,73 %
Bulletins nuls	24	2,84 %
Bulletins blancs	103	12,19 %
Exprimés	718	84,97 %
Candidats & résultats obtenus		
PAHUN Jimmy	399	55,37 %
LE RAY Philippe	319	44,43 %



**É**taient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjoints : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Martine HUCHET, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Marie-Françoise LE BLANC, Geneviève LE CLECH, Jérôme LEDOUX arrivé à 21h16, Jacky LEMAIRE, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT, Marie-Paule PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Philippe ENHART à Marie-Françoise LE BLANC, Patrick LE PELLETIER BOISSEAU à Martine HUCHET, Absents excusés : Jean-Pierre TANNEAU, Yvette GROLLEMUND. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 23, présents : 18 +1, votants : 20 +1 Convocation : 14 juin 2017

## 1- ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Société MATHIEU Fayat Group pour un montant de 96 821 € TTC avec reprise de l'ancien matériel au prix de 12 000€. Pour répondre à Madame MAREC à propos du parcours de la balayeuse, de son bruit et d'une possible reprise à un meilleur tarif, Monsieur GUENNEC précise que la balayeuse circule essentiellement en ville, en campagne parfois, et sur les autres communes à de rares occasions (mutualisation avec Sauzon). La nouvelle balayeuse aura un volume de décibel inférieur à l'ancienne, son acquisition a fait l'objet d'une négociation pour la reprise de l'ancienne. La commune s'est rapprochée de la ville de Quiberon qui remplace également son matériel au bout de 5 ans.

## 2- LA BELLE FONTAINE

### Marché maçonnerie

Selon la délibération du 26 septembre 2016, le Conseil Municipal décide de retenir la Société QUELIN pour un montant de 99 411.16 € TTC pour l'aménagement de la cour intérieur et des abords immédiats. Monsieur le Maire précise que des visites guidées seront organisées par la Société Historique et qu'elle sera utilisée comme lieu de contes par la Louve Blanche.

## 3- HOTEL DE VILLE :

### Fenêtres de la salle du conseil

Les ateliers JEHANNO, spécialisés dans la construction de menuiseries de bâtiments

anciens sont retenus pour le remplacement des 5 menuiseries de la salle du conseil et la porte extérieure du service urbanisme pour un montant de 20 610 € HT ces travaux seront financés à hauteur de 20% par le conseil départemental.

Le remplacement des menuiseries de la salle Omnibus est également à venir mais les travaux seront englobés dans les travaux de mise en accessibilité de la salle avec ouverture côté place de l'hôtel de ville.

## 4- MÉDIATHÈQUE: choix de l'architecte

L'audition des cinq architectes du lundi 22 mai a permis de retenir la candidature du cabinet LE ROMANCER Architecture de Ploemeur. Monsieur le Maire, trois élus, Monsieur l'architecte des bâtiments de France et Monsieur le directeur de la Médiathèque Départementale assistaient à cette audition. A la demande de Madame MAREC, Monsieur le Maire précise qu'un architecte de Belle-Île était associé à un candidat qui n'a pas été retenu. Le coût de la maîtrise d'œuvre complète est chiffré à 111 230.00 € HT. Madame Martine HUCHET conteste ce projet qui ne lui semble pas prioritaire au vu de la baisse de la fréquentation de la médiathèque. De plus, elle s'inquiète de la possibilité de construire sur un terrain mise à disposition de la communauté de communes. A propos du terrain, il est précisé que la commune sollicitera la communauté de communes pour une rétrocession de la partie de terrain concerné. S'agissant d'un terrain mis à disposition de la communauté de communes, Madame MAREC s'étonne que le projet ne soit pas porté par l'intercommunalité.

Ce projet n'entre pas dans le champ des compétences de la CCBI. Pour Monsieur MIGNON, les travaux de voirie comme la VC n° 2 ou le rond-point de La Saline sont prioritaires, ce projet est une promesse électorale qui aurait pu voir le jour dans le cas de la création d'une commune nouvelle. Il estime le projet trop coûteux et souhaite s'abstenir. C'est aussi l'avis de Madame Martine HUCHET qui préférerait que la commune investisse pour un abri destiné à l'embarquement des passagers sur le quai. Une dépense qui lui semble prioritaire pour une commune classée station de tourisme. Martine COLLIN rappelle qu'il ne faut pas négliger la culture qui concerne aussi toute la population. Ce serait un plus pour toute l'île selon Madame LE BLANC puisque le projet prévoit une mise en réseau avec les bibliothèques des autres communes. Les subventions sont espérées à hauteur de 70% rappelle Monsieur le Maire. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, Pour : 16 Contre : 2 Abstention : 2, émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de signer l'acte

d'engagement et les pièces constitutives du marché de maîtrise d'oeuvre.

## 5- AVENUE CARNOT

### Aménagement de la 2ème tranche

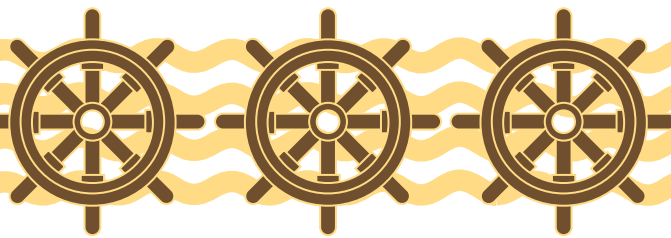
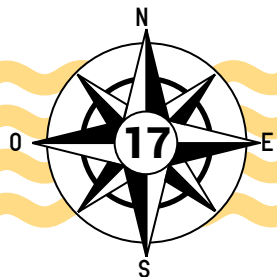
Pour ce projet d'aménagement, estimé à 224 681.89 € HT, les subventions de l'Etat (DETR, FNADT, FSI), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du contrat de partenariat Etat. Région Iles du Ponant ou Pays d'Auray seront sollicitées. Les travaux de la 1ère tranche ne sont pas totalement satisfaisants pour ce qui concerne le stationnement indique Madame LE BLANC (difficultés pour sortir des véhicules : sur la voie de circulation ou sur les plantations). Il faudra en tenir compte pour la 2ème tranche. Il faudrait peut-être revenir à du stationnement en épi suggère Madame MAREC qui s'inquiète de voir la voie de circulation à nouveau rétrécie ? Le stationnement en épi n'est pas possible car le trottoir doit avoir une largeur minimum de 1.40m. Concernant les arbres, ils ont été remplacés par une espèce différente.

Si le chantier peut débuter en septembre 2018, il devra prendre en compte la démolition du bâtiment des Affaires Maritimes (hiver 2017-2018) et les travaux de construction de logement à suivre par ESPACIL précise Monsieur MIGNON. Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix POUR et 5 Abstentions, émet un avis favorable au projet et au plan de financement prévisionnel.

## 6- MAISON DE SANTÉ

Le projet de Maison de santé, d'une surface de 310 m<sup>2</sup>, est intégré à la reconstruction du nouvel hôpital. Il fera l'objet d'un pilotage partagé au sein d'un comité de pilotage réunissant professionnels et institutionnels. La commune en sera maître d'ouvrage et propriétaire mais un loyer prévisionnel payé par l'Hôpital voire par les professionnels de santé sera estimé en fonction des frais inhérents au propriétaire. Le plan de financement prévisionnel (€) est le suivant : Dépenses : 1 000 000 ; Recettes : 1 000 000 ; Travaux : 1 000 000, FSIPL 20% : 200 000, FNADT 15% : 150 000, Conseil Régional 10% : 100 000, Conseil Départemental 10% : 100 000, FNADT CP Etat-Région, Iles du Ponant 25% : 250 000, Commune 20% : 200 000. Madame MAREC demande si les médecins sont prêts à payer un loyer. Ils versent déjà une participation à l'hôpital et participeront aussi à l'occupation de la maison de santé. Monsieur le Maire indique que les autres communes ne percevront pas de subvention car la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune de Palais. Les autres communes risquent de refuser de participer, comme c'est déjà le cas pour le logement des médecins indique Madame LE BLANC qui déplore que cette maison de santé ne re-





groupe pas de professions paramédicales. Pour Madame MAREC, il est impératif de solliciter la participation des autres communes. Avis partagé par l'ensemble des présents. Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité : accepte la maîtrise d'ouvrage de la maison de santé, émet un avis favorable au projet et au plan de financement prévisionnel, charge Monsieur le Maire de solliciter le maximum de subventions au meilleur taux, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

## 7- PROPOSITION D'ARCHIVAGE DU CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

Monsieur le Maire présente au conseil, qui les accepte, les devis proposés par le Centre de Gestion du Morbihan, rappelant que l'archivage est une dépense obligatoire des collectivités: éliminations réglementaires : 40 heures 30. Coût : 1 539.00 € HT étant observé que les frais de destruction des archives restent à la charge de la collectivité. Reprise du précédent classement (92.30 ml avant éliminations) reclassement et reconditionnement : 465 heures. Coût : 17 670.00 € HT. Poursuite du classement détaillé du fonds (128.70 ml avant éliminations). 426 heures 30. Coût : 16 207.00 € HT. Dépôt d'archives aux Archives départementales : 40 heures 30. Coût : 1 539.00 € HT. Rédaction du procès-verbal de recensement. 16 heures 30. Coût : 627.00 € HT. Sensibilisation des agents : 11 heures. Coût : 418.00 € HT. Monsieur le Maire confirme à Madame LE BLANC qu'un transfert aux archives départementales est prévu, pour des questions de place et de sécurité, leur site étant particulièrement adapté en matière de protection incendie.

## 8- ADMISSION EN NON VALEUR

Après un vote avec 2 ABSTENTIONS, 5 voix CONTRE, 14 voix POUR, le Conseil décide d'admettre en non-valeur les montants suivants : Budget COMMUNE : 7 304.40 € Budget PORT : 1 680.74 €

## 9- SUBVENTIONS

Le Conseil décide de verser une subvention complémentaire de 500 € aux Restos du cœur, ceux-ci intervenants en remplacement de la Banque Alimentaire depuis le 1er janvier 2017. Le Conseil alloue une subvention de 600 € à la Société Historique de Belle Ile en Mer pour soutenir l'association qui œuvre dans les travaux et dans l'animation des sites historiques de la ville.

## 10- TRANSFERT ABRI BUS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Suite au transfert de compétence des transports routiers du département à la région Bretagne, et sur proposition du Conseil Départemental, le Conseil accepte le transfert à titre gratuit de l'abribus situé devant le collège Michel Lotte à la commune.

## 12- QUESTIONS DIVERSES

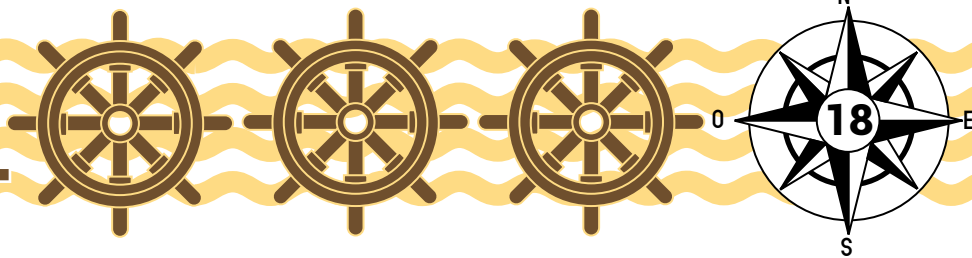
La commune a adressé un courrier à la CCBI pour l'étude et l'aménagement de bureaux en coworking dans l'ancien local affecté à la banque alimentaire. La Préfecture nous informe que l'indemnisation des communes pour l'enregistrement des demandes et la remise des titres (carte d'identité et passeports) sera abondée de 3550 euros par an passant de 5030 euros à 8580 euros. Par lettre du 9 avril adressée aux quatre communes, Maître LELOUP, informe les Conseils que l'application du règlement national d'urbanisme (RNU) entraîne la caducité du droit de préemption urbain jusqu'à l'approbation d'un nouveau PLU. Monsieur le Maire propose de délibérer pour la mise en place d'une politique d'acquisition foncière à vocation agricole afin d'être en mesure de saisir la SAFER, se porter acquéreur de certaines parcelles pour favoriser le maintien des exploitations agricoles et éviter que des parcelles soient détournée de leur vocation agricole. Monsieur GROLLEMUND propose d'en profiter pour mener une politique de reboisement. Madame LE BLANC demande si la SAFER ne risque pas de se déclarer incompétente ? Dans l'hypothèse d'une politique d'acquisition foncière, la SAFER interviendra sur demande de la commune. Cela concernera essentiellement les parcelles à vocation agricole. La Préfecture a réceptionné notre dossier de demande de classement en station de tourisme qui est actuellement à l'étude. Par courrier du 27 juin, Monsieur le Préfet informe que le dossier est complet et qu'il l'adresse à la Préfecture de Région pour instruction conformément aux textes en vigueur. L'association Escales Photos nous propose cette année 2 expositions dans le cadre du festival du Mor Braz 2017 : portraits de navigateurs intitulés « Vague à l'âme » de Stéphane Lavoué dans le centre-ville, et portraits de pêcheurs et de pêche intitulés « Pêcheurs d'Islands » de Chris Miller situé près de la Maison des Éclusiers. L'exposition sera inaugurée le mardi 20 juin, rendez-vous à 11h à la capitainerie pour une visite commentée. Monsieur le Maire remercie à cette occasion les équipes techniques pour leur implication dans le projet. Le prochain conseil se tiendra de façon exceptionnelle le vendredi 30 juin 2017 (date imposée) à 10h30 pour désigner les représentants élus aux élections sénatoriales qui se tiendront le 24 septembre prochain. 7 titulaires et 4 suppléants devront être élus, les candidats sont invités à se faire connaître jusqu'au samedi 24 juin. Les guirlandes de fanions suspendues habituellement dans les rues pendant la saison seront remplacées par des cerfs-volants fabriqués par un artiste de La Gacilly. Le

comice agricole se tiendra le samedi 22 juillet prochain. Remerciements reçus de l'APEL Sainte Anne et l'association ABED pour les subventions accordées. La cérémonie du 14 juillet se déroulera cette année au monument aux morts afin d'inaugurer ce nouvel espace. Le défilé prendra corps devant l'hôtel de ville vers le monument. Création d'un point relais particuliers employeurs au SISE en partenariat avec la Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM). Martine COLLIN indique le retour envisagé vers la semaine de 4 jours dans les trois écoles publiques de l'île. Ce choix fait suite à une concertation des équipes éducatives et des représentants de parents d'élèves. Monsieur l'inspecteur d'académie a donc été saisi d'une demande de dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours dès le mois de septembre 2017. Madame HUCHET demande si le centre aéré prendra le relais le mercredi matin comme c'était le cas auparavant. La décision revient à l'intercommunalité, dans le pire des cas, la mairie pourrait organiser une garderie précise Monsieur le Maire. Le défi techno se tiendra cette année à Quiberon le lundi 26 juin. Madame COLLIN indique que ce projet réunit chaque année tous les enfants de l'île du CP à la 6ème, et cette année ceux de Quiberon et Saint Pierre. Monsieur le Maire informe le conseil du prochain départ de la responsable de la médiathèque par voie de mutation. Les bornes de recharges pour véhicules électriques prévues aux Glacis en partenariat avec le SDEM seront installées prochainement.

## 13- QUESTIONS DU PUBLIC :

Demande de remplacement de la borne électrique du marché. Quels seront les moyens utilisés pour faire appliquer l'arrêté préfectoral concernant les mesures de restriction d'eau ? Monsieur le Maire indique que la communication sera le 1er levier. La police municipale pourra dresser des contraventions, la fontaine des sapeurs pourra être mise à disposition des agriculteurs. Le syndicat de l'eau doit s'en charger. Le CPIE, en partenariat avec la CCBI, animera comme chaque année un stand de sensibilisation sur le marché. L'association « Eau douce » pourrait être sollicitée pour faciliter la prévention. A propos de la médiathèque, pourquoi le Conseil n'a-t-il pas sélectionné l'architecte sur présentation d'un avant-projet ? C'est une procédure possible mais elle est plus coûteuse puisqu'il faut rémunérer tous les architectes sollicités pour l'avant-projet. La population sera-t-elle consultée ? La population sera informée dès que l'avant-projet sommaire (APS) sera réalisé. L'équipe architecturale sera à l'écoute des réflexions formulées.

**Séance levée à 22h49**



**É**taient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjointés : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Yvette GALLENÉ, Marie-Céline GUILLERME, Martine HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Marie-Françoise LE BLANC, Geneviève LE CLECH, Jérôme LEDOUX, Jacky LEMAIRE, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Philippe ENHART à Marie-Françoise LE BLANC, Jean-Pierre TANNEAU à Tibault GROLLEMUND, Jérôme HAYS à Béatrice TERRIEN. Absents excusés : Ludovic HUCHET, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Marie-Paule PERRUCHOT. Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 23 : présents : 17 ; votants : 20 Convocation : 24 Juin 2017

## 1-ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Dans la perspective des élections sénatoriales du 24 septembre 2017, les conseils municipaux ont été convoqués par un décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 le 30 juin 2017 afin de procéder à la désignation des 7 délégués titulaires et des 4 suppléants conformément à l'article L. 284 et L. 285. Le bureau électoral est constitué ainsi : Président : Frédéric LE GARS ; Secrétaire : Tibault GROLLEMUND ; Assesseurs : Marie-Françoise LE BLANC, Jacky LEMAIRE, Jérôme LEDOUX et Tibault GROLLEMUND L'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste.

Une seule liste « LE PALAIS BELLE-ÎLE-EN-MER » a été déposée sur le bureau du maire avant l'ouverture du scrutin

Après vote à bulletins secrets, ont été élus, à l'unanimité : Délégués : Martine COLLIN, Frédéric LE GARS, Marie-Françoise LE BLANC, Georges MIGNON, Béatrice TERRIEN, Philippe ENHART, Muriel VALLADE ; Suppléants : Jacqueline KERIGNARD, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Catherine MAREC, Jean-Luc GUENNEC



Les délégués aux élections sénatoriales de la commune (de gauche à droite) Jacqueline Kérignard, Muriel Vallade, Frédéric Le Gars, Béatrice Terrien, Marie-Françoise Leblanc, Catherine Mares, Jean-Luc Guennec, Martine Collin et Georges Mignon. Absents sur la photo : Philippe Enhart et Patrick Lepelletier-Boisseau.

## 2- PERSONNEL COMMUNAL Mise à disposition de personnel



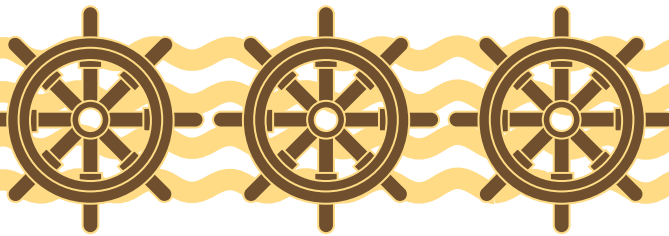
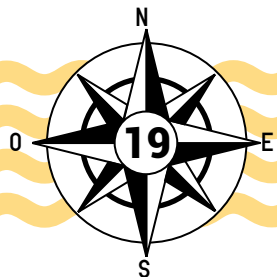
Suite à l'avis favorable du comité technique local en date du 11 avril 2017 et de la commission administrative paritaire du 15 juin, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise à jour de la convention de mise à disposition du personnel communal affecté à l'accompagnement et la surveillance de la pause méridienne (compétence « restauration scolaire » est exercée par la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer). La mise à jour prend en compte la modification de l'organisation du service scolaire et des rythmes scolaires. La nouvelle convention prendra effet au 1er septembre 2017 pour une durée de 3 ans avec mise à disposition des agents sur le temps du repas.

## 3- QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires : Par courrier en date du 13 juin 2017, la commune a interpellé Madame la Directrice académique de l'Éducation Nationale de son souhait de retourner vers une organisation du temps scolaire répartie sur 4 jours à l'école primaire Stanislas POUJET. Madame COLLIN, Adjointe en charge des Affaires Scolaires, précise que le conseil d'école réuni le 15 juin 2017 s'est également prononcé favora-

blement pour un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2017 en proposant de nouveaux horaires. Suite au décret n°2017-1108 du 27 Juin 2017 - JO du 28 juin 2017 - et afin que les services de l'éducation nationale organisent leurs services en conséquence, le Conseil est appelé à se prononcer sur cette volonté de déroger à l'organisation de la semaine scolaire. Concernant le mercredi matin, Monsieur le Maire précise que la communauté de communes, en charge de la compétence enfance jeunesse, devra proposer un avenant aux Pep56 pour qu'ils élargissent l'accueil de loisirs au mercredi matin. Le coût de cet avenant n'étant pas prévu au budget primitif 2017, sa signature n'est pas automatique. Dans l'hypothèse où la CCBI ne peut prendre en charge cette dépense supplémentaire, les mairies seraient contraintes d'organiser une garderie le mercredi matin. Une telle solution n'est pas envisageable pour Madame COLLIN puisqu'il s'agit d'une compétence intercommunautaire. Après un vote avec 2 ABSTENTIONS, 18 voix POUR, le Conseil adopte le retour à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée.

Le Conseil décide d'afficher son soutien pour la Bretagne à 5 départements auprès de l'association Breizh 5/5 par l'acquisition de 2 panneaux routiers Breizh 5/5 destinés aux entrées de ville au prix de 220€. Le Conseil accepte et remercie



la proposition des pompes funèbres Fablet pour redorer les inscriptions des plaques du monument aux Morts à titre gracieux. Monsieur le Maire propose qu'une subvention de soutien soit apportée à notre commune jumelle - Font Romeu - qui vient de subir des dégâts suite aux grosses intempéries. Accord du Conseil, à l'unanimité, pour une somme symbolique de 1000 €. Dans le cadre du renforcement du dispositif de sécurité des Palais piétons, les conseillers volontaires pour participer au dispositif lors des soirées du 14 juillet et du 5 août sont invités à se faire connaître auprès de Monsieur GUENNEC. Madame MAREC demande si une projection est prévue sur la citadelle cette année ? ce ne sera pas le cas, c'est un dispositif coûteux et le rendu n'a pas été très satisfaisant en 2016. Monsieur GROLLEMUND précise que la commission animation sera réunie dès novembre prochain pour la programmation 2018. Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois les services techniques pour l'exposition Escales photos et notamment celle située près de la maison des éclusiers. Madame HUCHET regrette l'absence d'information sous les portraits de Stéphane Lavoué, dont l'exposition peut laisser interrogateur si l'on ne lit pas les informations affichées à l'entrée de la mairie. C'est un choix du photographe précise Madame GALLENÉ. Rappel : la cérémonie de pose de la 1ère pierre de l'hôpital se tiendra ce jour à 16h15 sur le site, suivie d'une présentation du projet au public au cinéma Rex à 17h30. A l'occasion des 50 ans de la SNSM, plusieurs animations sont organisées dans chaque station cette saison. Séance levée à 11h45

## LETTRE OUVERTE

*Des Romeufontains aux Palantins*



Très chers amis, le 15 juin dernier un ciel foudroyant déversait sur notre montagne une colère sans égal. Nos plus anciens n'avaient jamais observé pareil cataclysme. Dans une interminable séquence, des grelons tels des balles de golf s'abattirent avec force. Très vite nos ruisseaux devinrent torrents avant de s'échapper de leur lit. Dans un déluge inattendu, ils charrièrent des eaux emplies de boue. Les rues puis les maisons furent la proie de ce puissant déversement. La force de frappe endommagea nombre de toitures et de voitures. Aussitôt, les agents municipaux et les pompiers de Font-Romeu, très vite rejoints par ceux du territoire, déployèrent les premières mesures de sécurité. La nuit durant et les jours suivants, ils s'attachèrent à nettoyer, préserver et redonner vie à notre commune.

Aujourd'hui Font-Romeu panse ses

plaies et s'apprête à retrouver sa joie de vivre. De tous les soutiens que nous avons pu recevoir, il en est un qui nous a particulièrement touchés, celui de nos jumeaux belillois de Le Palais. L'attention que vient de nous porter son Conseil Municipal est allée droit en nos cœurs. Amis Palantins, Font-Romeu vous adresse ses plus chaleureux remerciements pour le geste immédiat que vous nous avez offert. Il est un jumelage qui atteint ici toute sa sincérité, toute sa splendeur.

JL Demelin

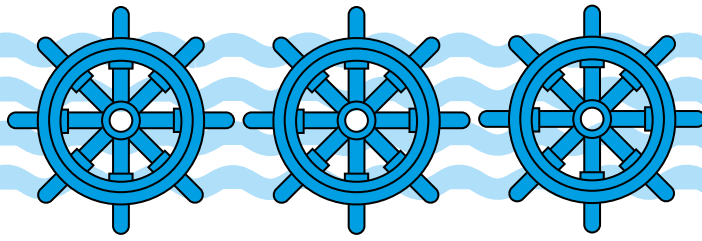


### TONTE EN PENTE PLUS FACILE

Les services techniques de la commune ont réglé le problème du fauchage des surfaces en herbe pentue, en faisant l'acquisition d'une tondeuse télécommandée. Ce qui rend plus facile l'opération pour une meilleure sécurité des agents communaux des espaces verts.



Le repas du comité de jumelage se déroulera Samedi 9 septembre 2017 à partir de 19h30.



## PRIX DES INCORRUPTIBLES

*Par un vote grandeur nature, les écoliers ont fait leurs choix*

**J**eudi 11 mai 2017, les enfants des écoles des quatre communes de l'île, accompagnés de leurs professeurs des écoles, se sont réunis, à la salle Arletty, pour voter pour leurs livres préférés dans le cadre du prix des Incorruptibles. Cela parmi une sélection de livres qui vaît été proposée aux 429 inscrits, depuis plusieurs mois et qui correspond à leur âge. Organisé à Belle-Île par la médiathèque municipale, ce prix de littérature jeunesse a lieu chaque année au niveau national depuis 1988.

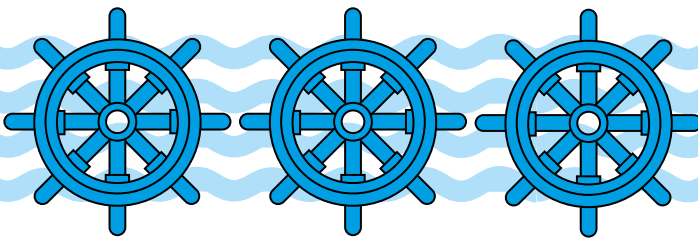
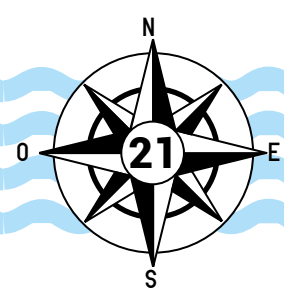


Le staff des élus et bénévoles qui ont assisté Stéphanie Nouy (accroupie au centre)



415 écoliers ont voté grandeur nature

Jeudi 11 mai 2017, sous la surveillance de Stéphanie Nouy, de la médiathèque de Le Palais, aidée de plusieurs bénévoles, ce sont 223 élèves de maternelle et 201 de primaire qui ont pu voter dans les mêmes conditions que leurs parents lors du scrutin présidentiel. Tout comme pour les adultes, les enfants ont disposé de bulletins de vote, d'isoloirs, d'urnes, de listes d'émargement et de carte d'électeur



## SPECTACLES EN RÉCOMPENSE



Une opération très sérieuse donc, agrémentée à l'issue du vote, de deux spectacles de la Caravane Compagnie de Bouaye (près de Nantes) qui ont été interprétés par Anne Colin & Anne Tifine « Si j'avais des supers pouvoirs » pour les classes de maternelle « Sur la planète des Super-héros, pas facile d'épater Génial-girl ! Mais Nulman a un pouvoir que n'ont pas les autres...celui de faire rire. Une wonder-lecture d'extraits de cinq livres jeunesse ( Nulman, Superlapin, Super Albert, Ni vu ni connu, «abécédaire des super-héros) pour su-

pers auditeurs de 3 à 8 ans propulsée par deux méga-actrices. »

Pour les classes du primaire, ils ont assisté à « Playprime avec Elmer et Wilbur », un Spectacle éléphantique et aquatique, so british ! Deux camarades participent à une méthode d'apprentissage de l'anglais, interactive et amusante : Il s'agit de rentrer dans la peau d'Elmer et Wilbur, les deux éléphants bariolés de David Mac Kee, pour partir à l'aventure, «in english please», à travers un décor animé, à la rencontre des baleines ! Une ouverture clownesque et poétique à la langue anglaise

## TOUS LES RÉSULTATS...

MATERNELLE	École S. Poumet LE PALAIS	École Sainte-Anne LE PALAIS	École publique BANGOR	École publique LOCMARIA	École Sainte-Marie SAUZON	TOTAL
Amélie et le poisson	0	13	2	2	1	18
L'oiseau qui avait avalé une étoile	4	19	5	5	9	42
Maman à l'école	4	6	8	3	13	34
Moi devant	6	6	6	6	2	19
Tibouli rêve de couleurs	8	5	2	1	3	19
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>46</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>132</b>

COURS PRÉPARATOIRE	École S. Poumet LE PALAIS	École Sainte-Anne LE PALAIS	École publique BANGOR	École publique LOCMARIA	École Sainte-Marie SAUZON	TOTAL
Entre chien et poule	5	5	8	1	0	19
Jojo l'ombrelle	4	4	6	4	1	19
Le bateau de fortune	3	1	1	0	2	7
Loin de Léo	2	2	3	0	3	10
Sauvage	8	5	2	0	1	16
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>71</b>

COURS ÉLÉMENTAIRE 1	École S. Poumet LE PALAIS	École Sainte-Anne LE PALAIS	École publique BANGOR	École publique LOCMARIA	École Sainte-Marie SAUZON	TOTAL
Deux drôles de bêtes dans la forêt	5	15	1	4	13	38
La grande aventure du Petit Tout	0	0	3	2	2	7
Rouge	1	0	1	0	0	2
Tandem	0	0	1	0	0	1
Yasuké	3	2	6	2	2	15
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>63</b>

COURS ÉLÉMENTAIRE 2 COURS MOYEN 1	École S. Poumet LE PALAIS	École Sainte-Anne LE PALAIS	École publique BANGOR	École publique LOCMARIA	École Sainte-Marie SAUZON	TOTAL
Le voleur de sandwiches	12	9	14	8	9	52
Lettres de mon hélicoptère	2	3	0	3	1	9
Mon Papy voit la vie en jaune	0	3	0	0	0	3
Tangapico	0	4	2	1	7	14
Toile de dragon	6	5	4	1	2	18
Trop fort, Victor !	0	2	2	0	1	5
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>101</b>

COURS MOYEN 2 SIXIÈMES	École S. Poumet LE PALAIS	École Sainte-Anne LE PALAIS	École publique BANGOR	École publique LOCMARIA	École Sainte-Marie SAUZON	TOTAL
Aiko, la jeune fille à l'éventail	0	0	0	0	0	0
Caprices ? C'est fini !	0	0	0	0	0	0
Dix minutes à perdre	3	2	1	0	3	9
Il était 2 fois dans l'Ouest	2	5	4	0	0	11
Mémo 657	2	4	8	2	1	17
Max et les poissons	1	1	2	0	5	9
La Grande rivière	0	1	0	1	0	2
Un ours dans la bergerie	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>48</b>



**Un environnement exceptionnel  
pour des vacances exceptionnelles !**

**FONT-ROMEU**  
CHANGEZ D'ALTITUDE !

**VERSANT SPORTS D'ÉTÉ**

## LE VTT

Font-Romeu, paradis des amateurs de 2 roues, fait partie intégrante du réseau « VTT Pyrénées Catalanes de cross country », affilié à la FFC, avec des circuits classés par niveau de difficulté.

(Un topo guide est disponible à l'Office de Tourisme.)



### LE CLUB DES AVENTURIERS

Club enfants pour tous les aventuriers de 6 à 12 ans. Activités ludiques et originales axées sur la montagne et la découverte de son environnement (sorties escalade, accrobranche, journée trappeur, survie en nature, etc...)



### LES ACTIVITÉS PLEINE NATURE

Font Romeu c'est aussi un excellent terrain de jeux où se pratiquent de nombreux sports « pleine nature » : sports d'eau vive, parapente, spéléologie, parcours aventure, via ferrata, parcours d'orientation et de trail, escalade, promenades équestres.



### LE GOLF

Ouvert printemps - été - automne. Magnifique golf d'altitude homologué : 9 trous, 2517m par 36. Practice, 30 postes, putting green, pitching green. Leçons particulières, stages. [www.golf-font-romeu.fr](http://www.golf-font-romeu.fr)



### ALTI-FIT Font-Romeu

Fitness (gym douce, stretching, renforcement musculaire, step, aérobic, Zumba, U Bound), Pilates, Musculation, Tennis, Squash, Badminton, Mini-Golf, Jungle Park (Parc de jeux aventure pour les enfants dès 8 ans sécurisé par des filets) et aire de jeux. Formules et stages Fitness.



### JUMP ALTITUDE :

Parc de jeux extérieur Trampolines Laser Game Outdoor

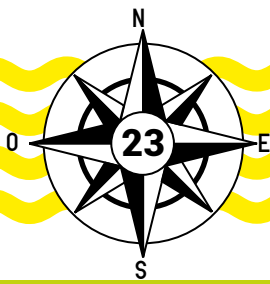


### Stages FOOT ALTITUDE

Stages de football enfants  
Renseignements :  
Tél. 06 17 90 18 10  
[www.foot-fontromeu.fr](http://www.foot-fontromeu.fr)

**Pour vos enfants  
BASE DE LOISIRS  
AUX AIRELLES**

Aéro-trampoline, trottinette tout terrain, deval-kart, quads enfants, tir à l'arc, chiens de traîneau, promenades à cheval



**JUMELAGE**  
*Le Palais / Font-Romeu*



## LA RANDONNÉE

Se rendre à Font Romeu, c'est côtoyer la pleine nature, s'en imprégner grâce à ces nombreux chemins qui pénètrent les sous bois, descendent à travers des pâturages verdoyants, enjambent de petits ruisseaux entre collines et hauts plateaux, conduisent à des étangs aménagés puis traversent des villages pittoresques...

Pour évoquer la richesse des paysages qui entourent Font-Romeu et le plateau Cerdan en général, pour apprécier cette « rente naturelle » constituée de la qualité d'un climat exceptionnel, d'immenses étendues forestières et de nombreux sites lacustres, rien ne sera plus démonstratif que de partir vous même en randonnée, à la découverte du grand spectacle de la nature

## PARCOURS PERMANENTS DE TRAIL

Pour les amoureux de trail et de nature... Plusieurs parcours de trail cartographiés et balisés sur les terrains d'entraînement du champion international Kilian Jornet. Au départ du centre ville de Font-Romeu, plusieurs parcours de 7 à 35 km qui s'étagent entre 1700 et 2700m d'altitude. Ces circuits trail sont maintenant numérisés et téléchargeables sur le site [www.font-romeu.fr](http://www.font-romeu.fr).



## PARCOURS AVENTURE

Situé à côté de l'Ermitage à la sortie de Font-Romeu, Chacun sa Trace propose un parc acrobatique dans les arbres. Vous pourrez associer sensations et découverte d'un site au panorama magnifique. Accessible dès 4 ans, il dispose de 12 parcours de difficulté variable.



## Renseignements :

**OFFICE DE TOURISME**

82 Avenue Emmanuel Brousse

B.P. 55 - 66122 FONT-ROMEU CEDEX

Tel. : 04 68 30 68 30 • Fax : 04 68 30 29 70

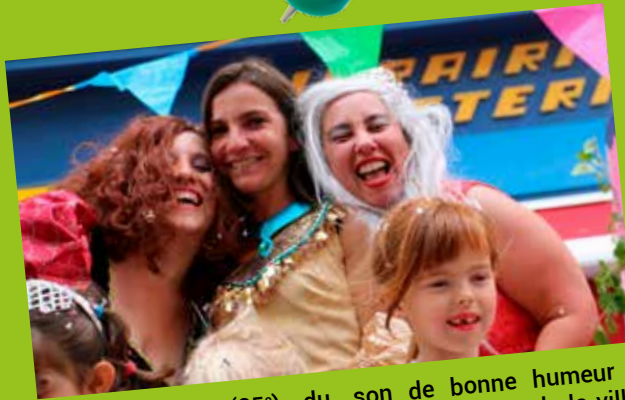
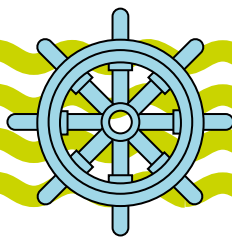
E-mail : [office@font-romeu.fr](mailto:office@font-romeu.fr)

(Remerciements à Christian Sarran)

## CANYON EN SOURCES D'EAU CHAUDE

Dans un torrent de montagne, viennent se mélanger des eaux chaudes sulfureuses sortant de profondes failles, d'une température de plus de 70°C. Il s'agit d'une descente de canyon dans un cadre unique et ludique : rappels, toboggans, mains courantes et baignade dans de nombreuses vasques naturelles d'eau chaude.

# L'ÉVÉNEMENT



L'édition 2017 (25<sup>e</sup>) du carnaval bellillois s'est déroulé le dimanche 4 juin, dans les rues d'une capitale îlienne envahie pour l'occasion par une population venue voir et complimenter les «carnaveaux». C'était une première en ce week-end de Pentecôte, le temps aussi avait revêtu ses atours à même d'ouvrir une parenthèse pour offrir un large sourire en hommage au printemps. L'opportunité était belle pour tout à chacun de laisser un peu ses soucis de côté pour profiter du moment présent, celui du carnaval qui déversait sa cargaison de bonne humeur à travers les rues de la ville. Un cortège chamarré qui recelait l'originalité, la beauté, l'humour, le faste des couleurs à travers les chars et les costumes individuels. Sans conteste dans la recherche calculée dans la composition des thèmes et un gros travail pour passer de l'idée à la réalisation concrète et qui, au final, ont été synonymes de succès. De quoi mettre en appétit la curiosité des nombreux spectateurs qui s'étaient massés sur le parcours en ville transformée en champ de bataille, celle des confettis.



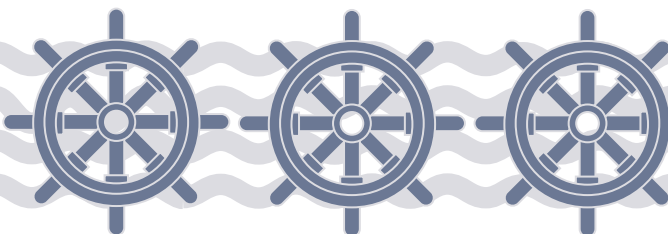




# PREMIER CARNAVAL DE PENTECÔTE

*Une belle réussite populaire*





**Pays  
d'Auray**  
GRAND LARGE

## PROGRAMME «LEADER»

### Des financements européens pour le développement local

**L**e Pays d'Auray a obtenu une enveloppe de 1 827 357 € de fonds européens pour financer des projets, à l'échelle du territoire. Michel JALU, Président du Pays d'Auray, et Gérard GUILLOU, Vice-Président en charge du Programme LEADER, assurent le suivi de ce programme au sein du Pays d'Auray. Le Pays d'Auray a organisé deux réunions pour informer les acteurs locaux (associations, entreprises, collectivités locales, etc.) que des fonds européens peuvent être mobilisés pour mettre en œuvre leurs projets sur le territoire. dont celle du jeudi 22 juin 2017, à la salle Réduit B de Le Palais. Cette réunion était publique et s'adressait à tous les porteurs de projets potentiels qui souhaiteraient obtenir un soutien financier pour la concrétisation de leurs actions.

#### Le programme LEADER, qu'est-ce que c'est ?

(Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Dans le cadre de sa politique régionale de soutien aux territoires bretons, la Région a mis en place avec le Pays d'Auray un Contrat de partenariat permettant aux porteurs de projets de mobiliser des financements régionaux et européens pour mettre en œuvre leurs initiatives. Le programme européen LEADER s'inscrit dans ce dispositif. Le Pays d'Auray a élaboré une stratégie et a été retenu pour porter ce programme local. Ainsi, une enveloppe financière européenne de 1 827 357 € (issue du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - FEADER) a été attribuée au Pays d'Auray. Celle-ci doit permettre la mise en œuvre de projets locaux innovants et apportant une plus-value au territoire. Ces acteurs ont fait le choix d'axer ce programme sur la jeunesse, afin de lui permettre de se construire et de s'installer sur le Pays d'Auray.

#### Une stratégie et un programme ciblés sur la jeunesse

Les acteurs du Pays d'Auray, élus et représentants de la société civile, ont fait le choix de proposer une stratégie axée sur « L'atout jeunes, pour un territoire d'avenir et d'exception ». En effet, le territoire se caractérise par une sous-représentation des jeunes, par rapport aux moyennes nationales et régionales. On observe qu'ils quittent le territoire, dans le cadre de leurs études ou du premier emploi. L'objectif du programme LEADER est donc de développer tout un panel d'actions, afin de leur permettre de travailler, de vivre et de s'épanouir sur le Pays.

Les projets accompagnés viseront à : Développer l'accès à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la formation; Faciliter les mobilités des jeunes; Permettre aux jeunes de s'installer et d'accéder à l'habitat; Impliquer la jeunesse dans des projets sportifs, culturels et touristiques; Sensibiliser les jeunes à leur territoire, en valorisant les patrimoines naturels et culturels du Pays d'Auray

Les porteurs de projets ont jusqu'en 2020 pour bénéficier de cet accompagnement européen. Les projets accompagnés



Les trois intervenants avec les élus palantins, à l'issue de la présentation.

peuvent concerner de l'investissement ou du fonctionnement à partir du moment où le projet est innovant pour le territoire. Le taux d'intervention peut aller jusqu'à 80 % des dépenses éligibles.

#### Qui décide des projets retenus ?

Le programme LEADER est caractérisé par une instance de gouvernance locale, le Comité Unique de Programmation. Les porteurs de projets sont invités à venir présenter leurs initiatives devant les membres de cette instance. À l'issue de cette rencontre, les membres du Comité Unique de Programmation sélectionnent, ou non, le projet exposé, au regard de critères de sélection qu'ils ont choisi de mettre en place (l'innovation, la dimension partenariale, la pérennité du projet, l'implication des jeunes...).

Pour des informations complémentaires, le site internet du Pays : [www.pays-auray.fr](http://www.pays-auray.fr). Contact : Audrey ABERNOT Chargée de Mission LEADER – 02. 97. 56. 41. 74 – [audrey.abernot@pays-auray.fr](mailto:audrey.abernot@pays-auray.fr)



LES RENCONTRES DE L'ÎLE VERTE

**VENDREDI 29 SEPT 2017 - 20H**

PROJECTION SUIVIE D'UN ÉCHANGE

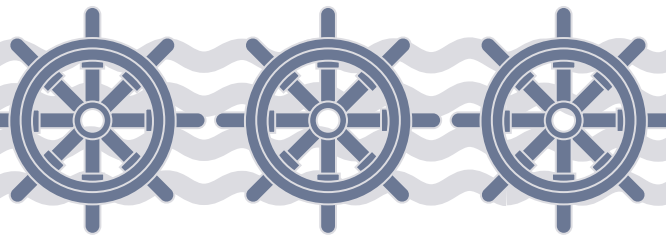
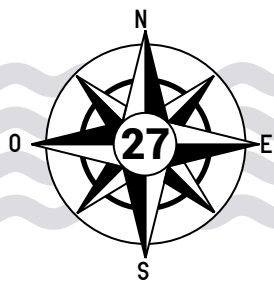
CINÉMA REX - LE PALAIS



**BELLE-ÎLE**

Contact : [ileverte.laep.belleile@gmail.com](mailto:ileverte.laep.belleile@gmail.com)

ENTRÉE  
SE



## MONUMENT AUX MORTS *Un nouvel écrin de verdure*

Les travaux de réaménagement du site du monument aux morts avaient démarré début avril. Les haies entourant l'endroit ont été enlevées. Par ailleurs, le monument, obélisque de la guerre de 1870 qui se trouvait au cimetière, a été démonté pierre par pierre, pour être installé sur le site. Après un aménagement paysager de ses alentours, l'endroit constitue désormais un bel ensemble dans un écrin de verdure. Avec le regroupement des monuments, il n'y aura plus qu'un seul lieu de recueillement pour rendre hommage à tous nos morts pour la France



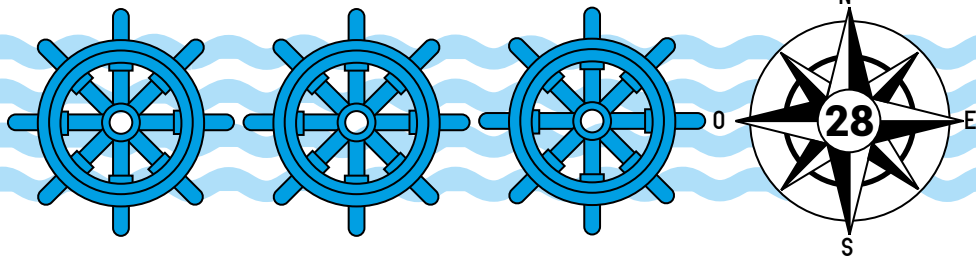
### COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945

*Dépôt de gerbe par les élus palantins*

**E**n préambule de la cérémonie officielle qui avait lieu à Sauzon cette année, une petite cérémonie de recueillement s'est déroulée le lundi 8 mai 2017 à 9 h au tout nouveau site réaménagé du monument aux morts. Une délégation d'élus palantins emmenée par le maire Frédéric Le Gars, s'est rendue sur place. Dans le cadre du 73<sup>e</sup> anniversaire de la fin des combats de la seconde guerre mondiale, il a été procédé à un dépôt de gerbe au monument aux morts et à la stèle des marins morts pour la France. Le message du



secrétaire d'état auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants a été lu pour l'occasion par le maire..



## CANOT SNSM «PATRONS DUBARRE ET CORVIC»

*Le drame relevé au livre d'or du sauvetage*



**L**e 17 décembre 1917, le « Vauvert de Méan » sort pour porter secours au dundee « Jeanne d'Arc ». Ce voilier armé en raison de la guerre, patrouille sur la côte sud de la Bretagne à la recherche des sous-marins allemands qui, tout au long de l'année, ont occasionné tant de malheurs. La « Jeanne d'Arc » mouille à 500 mètres de la jetée avec des avarices de voilure. S'il dérape sur son ancre, il risque de se démolir sur la jetée. Le canot de sauvetage tente donc la sortie, malgré cette mer déchaînée qui déferle en lames énormes sur les jetées. Le vent violent à l'extrême et complètement debout, s'engouffre dans la passe très étroite. Armand Dubarre jette dehors un dernier coup d'œil. « Jean-Louis », dit-il à s'adressant au sous-patron, « on ne vas pas mettre la grand voile dans ce temps. Je crois que la misaine et le taille-vent seront suffisants. Par contre, tu fais placer les avirons dans les dames de nage, ils peuvent servir ». La canot part. Le patron tire un premier bord sans accident. Pourtant la mer le prend en travers et Armand Dubarre n'arrive pas à redresser la trajectoire. « Nom de dieu », lance-t-il, « on passe sous le vent du dundee. Si on continue comme ça, on

tombe sur la jetée. Placez les avirons », crie-t-il, « je vire de bord ». Manœuvre réussie, incident évité. Il fallait à ce moment là retirer un second bord. À l'avant du canot, le sous-patron Jean-Marie Corvic, voit le vent qui fraîchit de plus en plus. Les lames en travers grossissent. Soudain une lame de fond emplit les voiles et le canot chavire. Canot à redressement spontané, il fait un tour complet sur lui-même et se relève. Les hommes s'aident les uns les autres pour remonter à bord. Quand le canot s'est retourné, l'ancre a filé et il s'est retrouvé mouillé automatiquement. Bien vite les canotiers se comptent. Manquent à l'appel le patron et le sous-patron. Sablé se porte à la barre et prend la relève. Il aperçoit les deux corps flottant à 200 mètres du canot : l'un à tribord et l'autre à bâbord. Il faut porter assistance aux deux sauveteurs. Sablé interpelle un des canotiers. « Jean-marie, coupe de câble de l'ancre ». Le canot semble glisser sur la mer. Poussé par la bourrasque, il glisse vers les brisants.

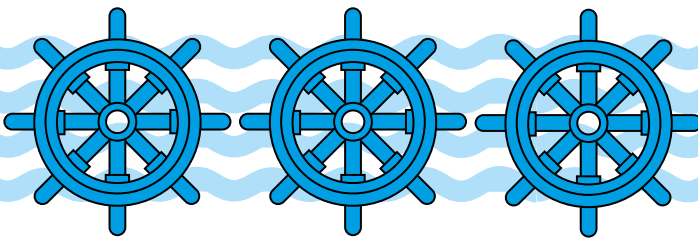
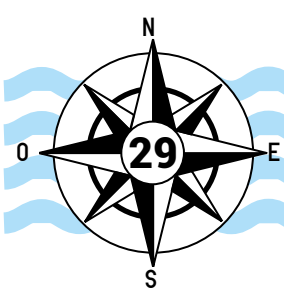
Déchirement dans la tête de celui qui remplace le patron titulaire. Que faire ? S'il essaie de sauver Dubarre et Corvic, il risque à coup sûr d'entraîner le canot et son équipage vers

une nouvelle catastrophe. Alors il faut trancher et Sablé, courageusement, décide de rentrer vers le port et de renoncer au sauvetage.

Monsieur Salaun, le receveur des douanes, a suivi tout le drame. Il est là quand les canotiers débarquent. Ils ne laissent à personne d'autre le soin d'aller vers la grève de Ramonette où le courant entraîne Dubarre et Corvic. Dès que les corps ont été retrouvés, ils ont fait l'objet de soins intenses de la part du médecin-major Raynaud. Respiration artificielle, frictions énergiques pendant une heure et demie, mais rien n'a ramené ces deux marins à la vie.

Quand le canot de sauvetage est rentré, le vapeur postal a pris le relais. Après une tentative de remorquage infructueuse, il est rentré à son tour. Le « Jeanne d'Arc », comprenant alors que son sort est entre ses mains, essaie de franchir la passe d'entrée. Sans succès. Il s'échoue, hors des jetées, sur le sable. Le flot commence à monter et, dans une heure la côte, la côte sera hérissée de brisants. Le brigadier des douanes, monsieur Lebrec, apporte avec ses hommes le canon portamarre et, au second coup, réussit à atteindre le dundee. Neuf hommes peuvent être ramenés à terre grâce au va-et-vient qui a été établi. Les trois autres ont mis à la mer une toute petite annexe et se sont sauvés.

Deux jours plus tard, toutes les autorités civiles et militaires de l'île, rendent un dernier hommage aux braves canotiers. Des piquets en armes, composés de soldats et de marins, clairons et tambours, rendent les honneurs militaires à ceux qui ont consacré leur existence au sauvetage de leurs semblables. En ce matin de décembre, ils sont partis sans avoir tout dit, tout donnée à leurs proches. Ils ont pourtant offert le meilleur d'eux-mêmes à des inconnus.



## UN RELOOKING EST PRÉVU

Travaux de peinture - Aménagement d'un site

Le « Patrons Dubarre et Corvic » (II-S 26), immatriculé SNS 018, canot tout temps (CTT), a été affecté à la station SNSM de Le Palais puis successivement à Groix, Honfleur et Barfleur. Ce canot a été construit en 1959 par Jouet à Sartrouville (26<sup>e</sup> canot sorti de ce chantier). Il mesure 13,60m de long, pour 3,30m de large avec un tirant d'eau de 1,07m et d'un poids de 14 tx. Il était équipé de 2 moteurs diesel Baudouin DK 3M de 75 ch, pour une vitesse de 9,6 nœuds. Il a effectué ses essais à Sartrouville le 1<sup>er</sup> octobre 1959. Il est arrivé à Le Palais le 15 octobre 1959. Il a été baptisé le dimanche 14 août 1960, par le curé-doyen Langlo. Sa marraine était Madame Rémy, épouse du président de la station, son parrain était Félix Dubarre, fils d'Armand Dubarre, mort en service commandé le 17 décembre 1917 (ci-contre). Une cérémonie qui s'est déroulée en présence de Robert Buron, le ministre des TP et des Transports. Le Capitaine de vais-

seau Durand-Gasselín représentait le Vice-amiral d'Harcourt, président de la SCSN.

Ce canot est remplacé en 1974 par le « Patron Emile Guyot », qui arrive à Le Palais le 24 juillet 1974. Le « Patrons Dubarre et Corvic » est alors envoyé à Groix jusqu'en 1980. En réserve de 1981 à 1987, puis après une modernisation à Saint-Malo en 1988 avec la dotation de deux moteurs de 140 cv assurant une vitesse de 10 à 11 nœuds), il est affecté à Honfleur de 1988 et ce jusqu'en 1994. Le

16 mai 1994, il quitte Honfleur pour révision à Saint-Vaast-La-Hougue. Puis c'est une affectation à Barfleur où il assume l'intérim pendant trois ans, de 1994 à 1997, avant l'arrivée du Canot Tout Temps « Amiral de Tourville ». Il est réformé le 24 mai 1997. Cédé à la commune du Palais par convention du 3 juin 1997 pour exposition au public. Laisse à l'abandon dans le bassin à flot de Palais (mars 2005), il est sorti de l'eau le 6 avril 2012, le canot doit être prochainement repeint pour être exposé sur un aménagement spécifique à terre pour le grand public. En effet, lors du dernier conseil municipal des élus ont exprimé leur déception relative au devenir de cet ancien canot. La rénovation envisagée avec le concours de l'AFPA d'Auray n'a pas abouti. Des travaux de peinture de moindre importance ont donc été suggérés. Patrick LE PELLETIER BOISSEAU, conseiller municipal s'est proposé comme chef de chantier pour les coordonner. Toutes les bonnes volontés sont invitées à lui prêter main forte.

## «DERVENN»

Nouvelle vedette dans le port



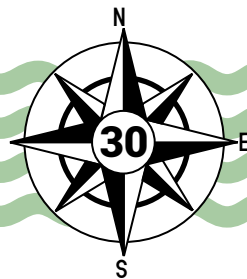
La Navix a fait l'acquisition d'un nouveau navire pour assurer ses liaisons vers Belle-Île. D'une capacité de 270 passagers, le « Dervenn » devient le plus important de sa flotte du Golfe du Morbihan.

Après la compagnie Transport maritime côtier en mars dernier, c'est au tour de la Navix de faire escale depuis le mois de mai, avec un nouveau bateau dans le port de Le Palais. Construit au chantier Océa de La Rochelle, il est destiné à la desserte de Belle-Île, des vacances de Pâques au mois de septembre.

### Caractéristiques

Long de 31,20 m, pour 7 m de large, et d'un tirant d'eau d'1,60 m, il peut accueillir 270 passagers sur deux niveaux avec un grand salon de pont fermé et des places extérieures à l'arrière et l'étage. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite. Ses deux moteurs de 1.300 CV chacun permet à la vedette de filer avec aisance à 20 nœuds. Sa coque en aluminium devrait lui conférer une durée de vie de plus de 30 ans. Le Dervenn devient ainsi le plus important de la flotte qui compte déjà huit autres navires. Comme pour la plupart de ses bateaux, la compagnie lui a donné un nom de lieu du Golfe. «Dervenn», est une toute petite île située à l'Est du Golfe, près de Tascon et Bailleron.





## Programme des «PALAIS-PIÉTON»

Date	Animations
Retrouvez à chaque Palais-piéton, place de l'Hôtel de ville : TY PARK avec ses manèges gonflables et ses trampolines.	
Mercredi 12 juillet 2017	Programmation libre.
Vendredi 14 juillet 2017	20h30 à 21h30 Zumba - 21 h 30 à 23 h concert ALIBUTTON 23 h Retraite aux flambeaux 23 h 15 feu d'artifice suivi d'un bal avec DJ place de la République
Mercredi 19 juillet 2017	20h30-21h30 déambulation MATOUPALA - 21h30-minuit groupe local Slim Gol'chen
Mercredi 26 juillet 2017	20h30-21h30 TRIO POURQUOI PAS - 21h30...animation Mystères de l'Ouest
Samedi 5 août 2017	20h30-22h Grand Show Zumba - 22h soirée mousse avec DJ
Mercredi 9 août 2017	20h30-21h30 Jojo le Barjot = animation burlesque ambulante - 21h30 concert Tomm Éo
Mardi 15 août 2017	Fête de la mer - repas quai Bonnelle puis concert place de la République à partir de 21h30.
Mercredi 23 août 2017	20h30-21h30 Jojo le Barjot = animation burlesque ambulante + Maen en Dour

## FESTIVAL LYRIQUE 2017



La saison s'ouvre le 1er Août sur un concert Ad libitum de grands airs et de duos d'amour interprétés par nos plus grands artistes à la Salle Arletty. Par ailleurs le Chœur du Festival de Belle-Île donne le Requiem de Mozart et le Gloria de Vivaldi dans les églises de l'île tandis que notre bel orchestre présente une soirée de morceaux de musique inspirés des nuits d'été avec des œuvres de Mendelssohn, Berlioz et Haydn dans le cadre magique de la Citadelle Vauban. Et, de retour, à la demande générale, nos chanteurs ont l'intention de nous entraîner une fois de plus dans deux soirées-cabaret Lyrique en Jazz.

## CONCERT « AD LIBITUM » :

1er août à 20h30 – Salle Arletty Jazmin Black Grollemund – soprano, Adéline Le Mer – soprano, Valerie Nelson – alto, Tyler Nelson – ténor, Jonathan Beyer – baryton, Emilio Marcucci – baryton, Tyler Simpson – baryton-basse, David Jackson, Joel Harder – piano  
**GLORIA VIVALDI - REQUIEM MOZART**  
 2 et 18 août à 20h30 – Eglise de Locmaria ; 5 août à 20h30 – Eglise de Bangor ; 12 août à 20h30 – Eglise de Palais Jazmin Black Grollemund – soprano, Valerie Nelson – alto, Tyler Nelson – ténor, Tyler Simpson, baryton-basse, les jeunes artistes • Le chœur du festival • L'orchestre du festival, David Jackson, Philip Walsh – direction musicale.

## RÉCITAL JEUNES TALENTS

3 août à 19h30 – Salle Polyvalente de Bangor  
**L'ELIXIR D'AMOUR – DONIZETTI**

7, 10, 13 et 16 août à 20h00 – Salle Arletty Adéline Le Mer – Adina, Tyler Nelson – Nemorino, Jonathan Beyer – Belcore, Emilio Marcucci – Dulcamara. Les jeunes artistes • L'orchestre du festival, Philip Walsh – direction musicale, Denise Mulholland – mise en scène, Marlis Senoner – lumières

## SALLE OMNIBUS



### Les expositions de l'été

Du 15 au 21 juillet	Mathilde ABRAHAM Peinture à l'huile sur papier
Du 22 au 29 juillet	Baptiste GUILLAUME Patrice VALLÉE Peinture à l'huile
Du 29 juillet au 4 août	Odile DANIEL Thierry GILLAIZEAU Jean-Pierre THOMAS Michel TOUSSAINT Peinture huile - Aquarelle Crayon - Sculpture.
Du 5 au 11 août	Anne GAUTRAIN Ingrid CHIRON Photographie
Du 12 au 18 août	Association ACT-HEIZAD Peinture à l'huile Photographie
Du 19 au 25 août	Anna THEODORSOTTIR & sa fille GWENAELE Lys BROCCQUE Peinture Bijoux
Du 26 août au 1er septembre	Gérard GALLEN Peinture
Du 2 au 8 septembre	Yvette GUILLEMET Peinture et sculpture
Du 9 au 15 septembre	Stéphane THERY Pastel

## SCÈNES D'OPÉRA « Un peu, beaucoup, passionnément, à la folie, pas du tout »

8 août à 20h30 – Salle Arletty Les jeunes artistes, David Jackson - direction musicale/piano, Debi Wong - mise en scène

## SOIRÉE CABARET « Lyrique en Jazz »

9 et 17 août à 21h30 – Salle Arletty Jazmin Black Grollemund – soprano, Adéline Le Mer – soprano, Valerie Nelson – alto, Tyler Nelson – ténor, Jonathan Beyer – baryton, Tyler Simpson – baryton-basse, Philip Walsh – piano

## CONCERT D'ORCHESTRE « Les Nuits d'Été »

14 août à 20h30 – Citadelle Vauban Songe d'une nuit d'été (ouverture) – Mendelssohn, Les nuits d'été – Berlioz, Symphonie No. 8 « Le soir » – Haydn, Jazmin Black Grollemund – soprano. L'orchestre du festival, Philip Walsh – direction musicale





# FESTIVAL DU MOR BRAZ

## Escales photos s'invite avec 2 expositions

Les élus palantins avec les membres de la délégation venue du continent pour l'inauguration des expositions.

**C**ette nouvelle année du Festival du Mor Braz s'annonce comme un bon cru. La ville de Palais accueille Escale Photos jusqu'au 30 octobre 2017; avec exceptionnellement deux thèmes. Après les « Portraits sincères » de Philippe Dannic, la Fleur de l'Âge, Les souvenirs de vacances de Monsieur Jamet ce sont les « Pêcheurs d'Islande » et « Vagues à l'Âme » qui tiennent l'affiche dans les rues de la cité.

Mardi 20 juin, l'inauguration de cette nouvelle édition a été lancée en grande pompe. Les Maires des six communes adhérentes (Locmariaquer, La Trinité sur Mer, Plouharnel, Houat et Hoedic) ont répondu présent, et c'est une délégation d'une quarantaine de personnes qui a débarqué sur l'île en compagnie

d'Anne Claire Coudray, marraine de l'association et journaliste qui présente les journaux télévisés de TF1 le week-end.

Le protocole d'accueil achevé dans la cour de la capitainerie, la délégation composée également des partenaires, des élus, des photographes

et de membres de l'association a

invités sur les murs pour trois mois. **DANS LES RUES DE LA VILLE** Côté rue, Stéphane Lavoué présente son travail de portrait tiré de navigateurs au retour de l'Armen Race. Un talent remarquable pour ce photographe au « style immédiatement reconnaissable qui joue sur le clair-obscur à la manière des maîtres de la peinture flamande ».



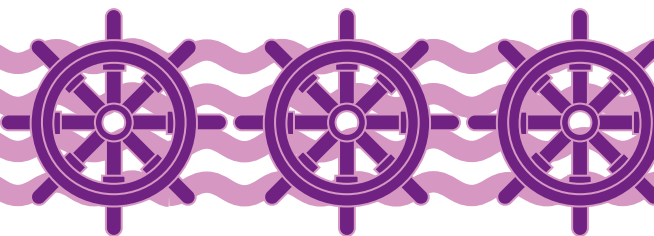
Nous ne pouvons achever cet article sans évoquer l'exposition qui se tient dans le même teûps à Hoëdic et qui met en scène le passé pour valoriser le présent. On y retrouve notamment la présidente du comité de jumelage avec un pied dans le passé des sardinières et un pied dans le Palais d'aujourd'hui... Espérons qu'elle garde l'équilibre et que cette exposition trouve place à Palais l'an prochain !



### AU PIED DE LA CITADELLE

Nouveauté cette année une exposition dans les rues et une seconde dans la coupure entre la Maison des éclusiers et la Citadelle, où l'espace a été aménagé pour accueillir cet évènement. La splendeur du lieu révèle ces nouveaux portraits d'hommes de la mer, dont Chris Miller a su saisir à l'instante la magie du moment. Ce photographe mais aussi pêcheur de l'Alaska a donc posé son objectif sur nos pêcheurs locaux de Belle-Île, Houat et Hoedic. Lolo, Pic Pic et bien d'autres tiennent l'affiche avec talent !





## ÉCOLE SAINTE-ANNE

### Échanges avec les personnes âgées

Les élèves des classes de CP-CE1 et de CE1-CE2 ont tissé des liens tout au long de l'année avec les résidents de l'EHPAD. A chaque occasion des jeux étaient organisés suivis d'un goûter.

### kermesse

Elle s'est déroulée sous un soleil radieux et le spectacle des enfants avait pour thème « La protection de la planète ».

### Test boléro

Les élèves de la classe de CM1-CM2 ont passé le test du boléro en préambule aux 8 séances de voile qui ont lieu sur la plage des Grands-Sables en mai et juin.

### Sortie au zoo de Branféré

Le 2 juin, les élèves de petite et moyenne section se sont rendus à Branféré pour une journée à la découverte des animaux. Le spectacle d'oiseaux (ibis, pélicans, aras, vautours) a enchanté les enfants avant une belle promenade dans le parc à la découverte des walabis, rhinocéros, girafe....). L'après-midi, un animateur de l'école Nicolas Hulot a pris en charge le groupe pour une découverte plus documentée.

### Les plantations au jardin

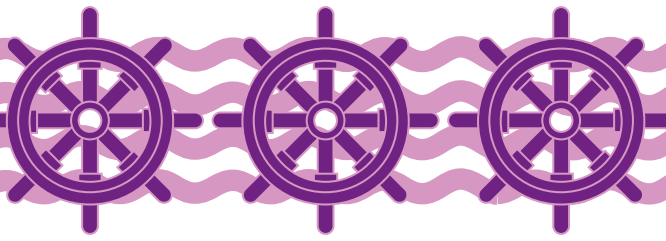
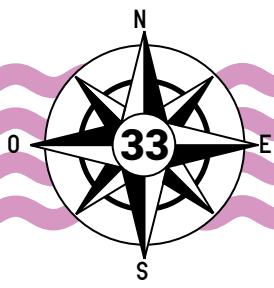
Dans le cadre de notre engagement éco-école, les élèves de chaque classe ont fait des plantations à l'école, dans les parterres et le carré potager. Les enfants ont planté de la sauge, un céanothe, du millepertuis, des passiflores et quelques fleurs ainsi que des plantes aromatiques et des pétunias en jardinières.

### Visite: cité des sciences à Rennes

Les élèves de la grande section au CM2 ont fait une sortie scolaire à la cité des sciences à Rennes, le mardi 6 juin. Les enfants répartis en 3 groupes ont participé à des animations sur l'astronomie, les insectes ou ont fait des expériences sur les effets spéciaux au cinéma dans le labo de Merlin. L'après-midi, toutes les classes ont été réunies au planétarium. Une sortie qui s'est révélée riche en découvertes.







## COLLÈGE MICHEL LOTTE

Cette sortie 25 avril avait pour but d'accompagner les élèves dans leur démarche d'orientation (connaissance des métiers et des formations).

Dans le cadre du Forum des collégiens organisé chaque année à Auray et permettant aux élèves de rencontrer une multitude de professionnels, nos élèves de 4e ont pu ainsi travailler leur projet personnel d'orientation.

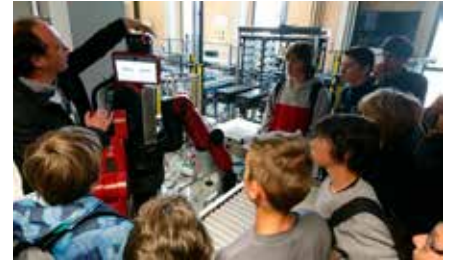
Profitant d'être sur le continent, après le forum qui débutait le matin, ils se sont ensuite rendus au Lycée des Métiers Duguesclin d'Auray pour une visite de l'établissement pour mieux comprendre l'organisation d'un lycée professionnel les différents cursus que l'on peut y trouver. Ils y ont pris leur repas avant de gagner Lorient. Une fois arrivés là-bas, les élèves ont été séparés en 2 groupes.

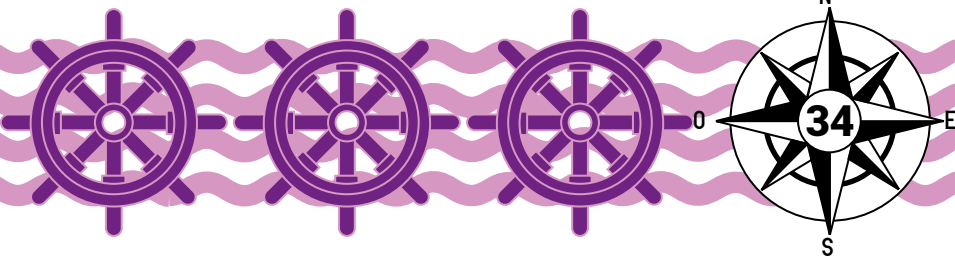
Le premier groupe était accueilli à l'école d'ingénieurs qui dépend du pôle lorientais de l'UBS (Université de Bretagne Sud) : découverte d'un amphithéâtre universitaire, des labos de recherche, rencontres avec des enseignants chercheurs et des étudiants dans des domaines tels la robotique et l'ingénierie.

Parallèlement, le deuxième groupe visitait le théâtre de Lorient afin d'y rencontrer différents personnels et se rendre compte ainsi de tous les corps de métiers qui existent autour de ce seul exemple.

### Filières et modalités de formation

Au travers des questionnements des élèves, le but est de leur montrer les différentes filières et modalités de formations, y compris au-delà du Bac. La visite des lycées d'enseignement général et technologique en 3e sera la suite logique de cette démarche qui complète l'ensemble du travail effectué en classe avec les professeurs et la conseillère d'orientation tout au long des années de 4e et 3e.





**COLLÈGE MICHEL LOTTE**

## VOYAGE EN ANGLETERRE

Du 12 au 17 juin, les élèves de 5ème du collège Michel LOTTE sont en Angleterre. Leur séjour se déroule dans la bonne humeur, sous un soleil estival, à TEIGNMOUTH (région du Devon, dans le Sud du pays). Pour une immersion la plus complète possible, les élèves sont hébergés en famille, où ils furent chaleureusement accueillis, et les activités proposées sont encadrées par des animateurs locaux s'exprimant exclusivement en anglais.

Rallye dans la commune de NEWTON ABBOT pour découvrir une ville anglaise et se confronter aux habitants et aux commerçants, séance de surf à BUG-

BURY ON SEA, recherche de fossiles avec un géologue anglais, pêche à pieds avec un animateur nature et excursion dans la sublime région du DARTMOOR avec dégustation du fameux « cream tea ». La dernière journée se déroule à PLYMOUTH, avec visite du musée de la marine, avant de prendre le bateau du retour.



## VOYAGE À NANTES

C'est par le prisme de l'Histoire que les quatrièmes du collège Michel LOTTE ont découvert ou redécouvert la ville de Nantes les 7, 8 et 9 juin.

En effet, après avoir étudié en classe les zones d'ombres du commerce triangulaire et de la traite négrière qui ont grandement contribué à l'essor de la cité fluviale, les élèves ont pu constater en pleine conscience les vestiges d'un passé marqué au fer rouge.

Également, les déambulations allégères du groupe orienté par Mme URBAIN, leur professeure d'arts plastiques, ont permis de saisir toute la beauté et la mixité enrichissante de l'atmosphère citadine.

Une visite au musée de l'imprimerie a permis une initiation aux techniques de diffusion des savoirs du XVIème siècle. Les 4e ont ainsi pu réaliser manuellement l'impression de leurs propres textes et linogravures élaborés conjointement en français, avec Mme DUBREUIL, leur professeure de lettres, et en arts plastiques autour du thème de l'exil, particulièrement d'actualité.



## LIAISON CYCLE 3 ET SIXIÈME

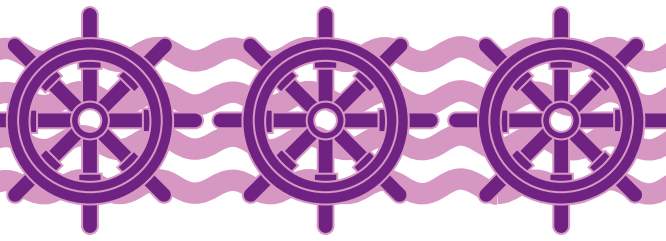
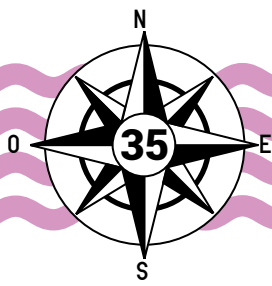


Ambiance particulière au collège Michel Lotte mardi 6 juin avec le « débarquement » des élèves de CM2 des écoles Stanislas Poumet, de Palais, Sainte Marie, de Sauzon, de Bangor et de Locmaria. Ceux de l'école Sainte Anne, Le Palais, s'y sont rendus le 23 juin. « Nos 42 élèves de 6° ont accueilli les 32 élèves de CM2 des écoles de l'île. Une journée complète d'immersion pour s'adapter à la taille de l'établissement et au changement de l'établissement et au changement de professeur toutes les heures » a précisé François Généau, Principal du collège.

Le mardi 13 juin 2017, le collège Michel LOTTE a reçu les élèves des écoles publiques de Le Palais et de Bangor afin de présenter le fruit d'une réflexion littéraire et artistique autour d'un thème inhérent au Cycle 3 : le Monstre.

En effet, dans le but de consolider la liaison CM2-6e, notamment en français, chaque classe a abordé les différentes représentations mythiques et mythologiques du monstre, développant ainsi un travail conjoint autour de cette figure redondante de notre culture littéraire et révélatrice de notre conception de l'altérité. Chaque classe a produit une œuvre collective -exposition, vidéo, mise en scène- présentée alors à tous, croisant ainsi les regards sur ce thème aux multiples sens.





ÉCOLE STANISLAS POUMET

## PERMIS PIÉTON & INTERNET

*Tous les écoliers reçus à l'examen*

Les 17 juin et 3 juillet 2017, dans la salle du conseil de la mairie, le maire Frédéric Le Gars et Martine Collin adjointe aux affaires scolaires ont parrainé la remise des permis « Piéton » et « Internet » par l'instructeur, le gendarme Éric Decruz de la brigade locale, aux élèves des deux écoles palantines. Soit 26 élèves de l'école Stanislas Poumet et 27 élèves de l'école Sainte-Anne, de Le Palais qui ont tous réussi les épreuves.

### PERMIS PIÉTON

Ils ont eu un apprentissage de 4 semaines, avec l'appui d'un livret pédagogique et de leurs professeurs. Il convenait de leur apprendre et de

leur faire comprendre le risque piéton. Les 36 élèves du CE 2 au CM2 des écoles Sainte-Anne et Stanislas Poumet ont tous été reçus. Ils avaient à répondre à des questions à choix multiples, cotées de 1 à 3 points, pour un total de 20. Pour être admis au permis, il fallait totaliser au moins 14 points.

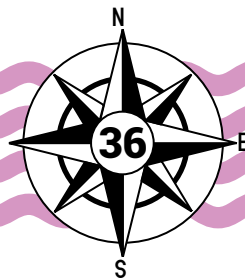
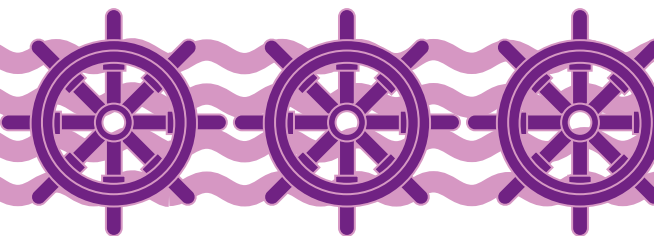
### PERMIS INTERNET

Ce permis, désormais un classique qui, avec l'appui d'un livret pédagogique, permet d'expliquer et permettre aux jeunes de « surfer » en sécurité. Il apprend les règles de

prudence à adopter face aux situations aussi diverses que variées que présente Internet aux enfants par le biais d'exemples concrets commentés en classe avec l'enseignant. Ce qui vient répondre aux attentes des enfants mais également des parents, car certains ne maîtrisent pas complètement l'usage d'Internet et surtout n'en connaissent pas toutes les dérives. L'instructeur a expliqué aux futurs internautes les règles à adopter face au monde virtuel et son ouverture sur le monde réel via les réseaux sociaux



ÉCOLE SAINTE-ANNE



## ÉCOLE STANISLAS POMET

Pour les futurs élèves de sixième  
REMISE D'UN DICTIONNAIRE

















Une cérémonie intimiste s'est déroulée le 4 juillet 2017 dans la salle du conseil de la mairie, en présence du maire Frédéric Le Gars et de Martine Collin adjointe aux affaires scolaires. En fait il s'agissait d'une surprise faite aux 8 élèves de CM 2 terminant, en cette fin d'année scolaire, le cycle de l'école primaire. Tous sont des futures élèves des collèges locaux, 7 à Michel Lotte et 1 à Sainte-Croix. Au nom de la commune, le premier magistrat et son adjointe, leur ont remis à chacun dictionnaire et un livre intitulé « République » qui explique les tenants et les aboutissants de la République de manière très ludique à même de faire connaître les

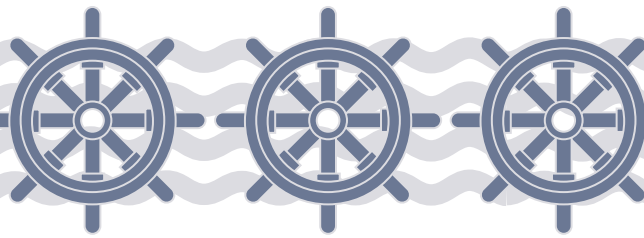
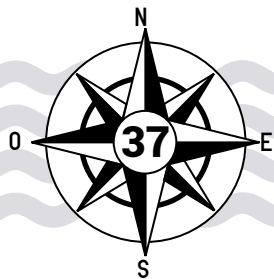
rouages de notre institution. Quant au dictionnaire, il représente une opportunité car il figure sur la liste des fournitures pour la rentrée en sixième des futurs collégiens. et pour qui cela sentait bon les vacances avec une pose sur le balcon de la mairie.



Pour le défi techno, les écoliers étaient lundi à Quiberon. Ils ont travaillé à partir d'un cahier des charges précis, à savoir concevoir, puis, construire un objet flottant capable de transporter, sans la mouiller, une charge d'un poids différent selon le cycle auquel appartient la classe. Ils étaient 198 élèves des écoles de Belle-Île, à prendre le bateau pour ce défi, dont des représentants de Stanilas Pomet qui l'on relevé avec succès.



RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018			Ma nouvelle semaine d'école			
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin 9h00 à 12h00 	Matin 9h00 à 12h00 		Matin 9h00 à 12h00 	Matin 9h00 à 12h00 		
Repas	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas
Après-Midi 13h30 à 16h30 	Après-Midi 13h30 à 16h30 		Après-Midi 13h30 à 16h30 	Après-Midi 13h30 à 16h30 		



## SAISONNIERS

### RÉCEPTION EN MAIRIE

Comme chaque année, le maire Frédéric Le Gars, accompagné de quelques élus et des chefs de services à reçu à la salle du conseil les 3 et 4 juillet 2017, les saisonniers qui viennent en renfort dans les différents services pour faire face à l'augmentation de la population durant la pleine saison. Ce qui représente 9 agents pour de port, 4 agents ASVP-ATPM pour la police municipale et 4 agents pour les services techniques.

## SITE DE LA BELLE FONTAINE



La Belle Fontaine (Aiguade Vauban) est ouverte au public du 1er juin au 30 septembre tous les jours de la semaine et ce de 9h00 à 17h00.



## NOUVEAUX PALANTINS REÇUS EN MAIRIE

Comme le veut la tradition, ce sont les nouveaux habitants de Le Palais qui ont été reçus en mairie le 1er juillet 2017 par le maire et quelques élus pour une présentation en règle de ce que peut offrir la ville.

## LA POLICE MUNICIPALE PARÉE POUR LA SAISON

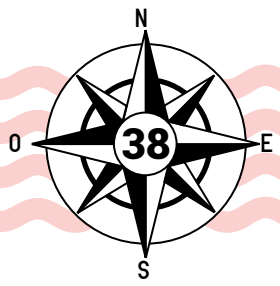


De gauche à droite : Yoann HÉNIN, Ambre TRÉBOUTA, Bruno KERVEN, Alan ARHUÉRO (ASVP-ATPM) et Philippe LECYNGNE, Brigadier de police municile responsable de l'équipe.

## DEUX MAMANS HONORÉES

Le 27 mai 2017 à la salle du conseil de la mairie, le maire, Frédéric Le Gars a remis à Mesdames Laurence BOULET et Clothilde ERAR, toutes deux mères de 4 enfants, la médaille de la famille. Cette distinction met en exergue les grandes qualités de la famille nombreuse que sont la solidarité, l'ouverture à la vie, l'école de la vie, la transmission de la mémoire et la famille nombreuse, qui restent l'atout qui permet à la France de préparer son avenir.





## NOUVEL HÔPITAL *La première pierre posée*



**L**e 30 juin dernier, une effervescence inhabituelle régnait sur la chantier du futur centre hospitalier de Belle-Île. Après que les travaux est été lancés en avril dernier par le Président François Hollande, l'heure de la pose de la première pierre avait sonné.

Après les discours, une capsule en fermant un parchemin a été enfoui dans le béton à coup de truelles symboliques. Une plaque à ensuite été apposée sur ce petit édifice qui sera positionné dans le jardin de rééducation situé au cœur du nouvel hôpital.

La journée s'est poursuivie par la signature du contrat local de santé.



**Travaux de terrassement bien avancés**

Malgré un vent tenace, de nombreux résidents de la maison de retraite sont venus sur le site du chantier pour assister à cette cérémonie symbolique. Pour l'occasion Olivier De Cadeville, directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, Karine Bellec pour représenter le département, les architectes du projet, l'entreprise Bouygues, la direction et Stéphane Pinard qui préside la commission médicale d'établissement, mais aussi des élus des quatre communes s'étaient réunis.



Puis la présentation publique du projet s'est déroulée au cinéma Rex devant environ 120 personnes.



**Perspective de masse**



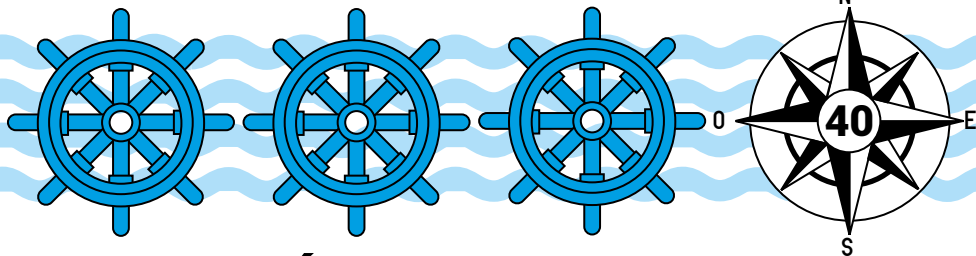
## ALLOCUTION DE TIBAUT GROLEMUND

*Premier adjoint au maire*

*Président du conseil de surveillance de l'hôpital*

**D**epuis trois ans, de par ma responsabilité de Président du conseil du centre hospitalier je m'attelle à la réalisation de ce nouvel hôpital, aussi nécessaire qu'attendu. Mais pas seul, c'est la volonté et l'union de nos partenaires et les forces vives de notre territoire qui ont permis la réalisation de ce magnifique projet. Aujourd'hui ce projet n'en est plus un, car la concrétisation est empreinte de réalité. Après la venue du Président de la République François Hollande, nous avons lancé les travaux ; et ce jour nous avons posé la première pierre de ce bâtiment qui va permettre à nous Bellilois, mais aussi aux visiteurs, d'y trouver ce qu'il y a de plus essentiel dans la vie, les conditions d'une bonne santé. Et c'est aussi le gage d'une démographie croissante de notre île. Les changements inhérents à cette nouvelle construction ont fait bouger les lignes. Il a fallu réorganiser les services, non sans difficulté parfois. Et durant les deux prochaines années et demie des changements, il va y en avoir. Mais je tiens à vous dire combien, chacun des personnels de l'hôpital, du médecin à l'aide-soignant, de l'agent d'entretien aux infirmiers, de la direction aux cadres de santé ou au secrétariat ou encore au service technique, combien chacun met tout en œuvre pour que ces mutations se passent dans les meilleures conditions pour les patients de passage ou pas, et pour les résidents. Alors regardons demain et soyons patients. Et saluons la chance d'avoir sur notre île un investissement de plus de 26 M€. Rappelons nous d'où l'on revient et observons l'offre de santé qui va se diversifier encore. Comme je le dis souvent « Quand des structures ferment ailleurs, ici on détruit et on reconstruit ». Cette nouvelle structure aussi esthétique que pratique va changer nos vies. Si elle en verra s'éteindre, elle en prolongera de nombreuses, donnera la vie parfois ; suscitera des joies, des peines, des vocations, du travail. Et sur ce dernier point je suis heureux aussi que la réalisation de ce projet entraîne dans son sillon, le maintien des emplois du premier employeur de l'île. Il y a des jours à sourire. Celui de la pose de la première pierre en est un. Si je suis honoré de présider la bienveillance de cet hôpital, nous traversons aussi parfois des turbulences. Mais ce projet nous rassemble et finalement nous ressemble. Car, quand on est unis, c'est main dans la main que l'on relève les défis. Celui-ci en est un. Il va dessiner de quoi demain sera fait en terme de santé pour notre territoire.





## LA ROUTE DE L'AMITIÉ

150 Bateaux en escale dans le port de Le Palais le 11 août



Retrouvez les 150 bateaux de la Route de l'Amitié en escale à Le Palais le 11 août 2017. En fin d'après-midi c'est l'arrivée des embarcations venant de Lorient. À partir de 17 h les 100 bateaux et les 50 yoles passeront l'écluse pour entrer et être placés dans le bassin à flot. Un pot d'accueil des 800 marins est organisé sous l'ancienne grue. À partir de 19 h 30, sur le quai Fouquet un repas est ouvert à tout public. Le menu à 12€ comprend : planteur, taboulé Marie-Galante, agneau de Belle-Île grillé accompagné de flagolets, gâteau chocolat/noix de

coco. La réservation est à faire à l'office du tourisme à partir du 1er août 2017. Pendant le repas il y aura une démonstration de salsa. À 21 h un concert sera donné par le groupe bellillois «Neavus» avec ses 5 musiciens Didier, Pierre, Yann, Olivier et Manu. Une prestation d'une durée d'environ 3 heures qui mêlera les airs de blues et de rock des années 1970 et fera assurément danser tout le public.

Le 12 août 2017, les bateaux quitteront le port de Le Palais vers 9 h 30 en direction de Le Bono.

## QUAI FOUQUET

Nouveaux pontons installés



Dans le cadre des travaux de réhabilitation du quai Fouquet, des nouveaux pontons avec passerelle d'accès, ont été installés pour un montant de 41 300 €. La pose de ces pontons s'est faite avec un retournement des quais et l'installation d'échelles de quai. Cette installation comporte tous les branchements.

Une réalisation qui vont améliorer à la fois la qualité et la quantité des

## GROS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT À LA SALINE

Tout le terre-plein des chantiers navals de la Saline a été consolidé et refait avec la pose d'un bi-couche, en attendant un enrobé qui sera mis ultérieurement après les travaux de la station de pompage des eaux usées sise à proximité. Des travaux conséquents qui sont d'un coût de 20 000 €.

D'autres aménagements vont suivre dans le temps sur ce terre-plein avec la pose de barrières d'une clôture et d'une grille de carénage, pour améliorer la sécurité et l'efficacité du site.





# «DEFI INTERÎLES DE BRETAGNE»

L'exploit sportif de Christophe Ballois



Christophe Pellois (au centre) entouré de l'équipage du canot SNSM «Belle-Isle» à son arrivée dans le port de Le Palais

**C**hristophe Ballois, recordman du monde à la voile handisport, a fait escale dans le port de Le Palais, jeudi 8 juin 2017 dans le cadre de son « Défi interîles de Bretagne ». Né le 15 juin 1972, sans avant-bras gauche, cela ne l'a pas empêché d'assouvir sa passion du sport, et notamment celle de la voile. Il a établi le record du monde de vitesse à la voile handisport en octobre 2014, avec 42,94 nœuds, soit 79,52 km/h, en Namibie, sur le canal de Lüderitz. En septembre dernier, il a effectué la traversée Saint-Malo-Jer-

sey, aller retour, en 4 h 19. En juin, il a réalisé son « Défi interîles Bretagne » en reliant Brest à Lorient, via les îles du Ponant. Petite déception pour son arrivée à Belle-Île, faute de vent (minimum de 8 nœuds) l'étape entre Groix et Belle-Île a constitué une étape de liaison, puisqu'il rallié Le Palais sur le bateau de la SNSM. Christophe Pellois a signalé des moments éprouvants certains jours. Par exemple, « entre Molène et Ouessant, au voisinage de Sein ou de l'archipel des Glénan, avec 45 nœuds de vent, une mer croisée, et des creux de 6 m, à la limite de la

visibilité. »

**Défi relevé, objectif atteint**

Il a quitté Belle-Île, le vendredi 9 au matin, à bord du canot tous temps de la SNSM, pour rejoindre Les Poulains, où il a été mis à l'eau avec le Zodiac des sauveteurs. Pour gagner Hoëdic et Houat, avant de rejoindre Lorient le samedi 10, après un parcours qui était programmé sur 260 miles (460 km). Son but était de, « Sensibiliser le grand public au handicap par la performance en allant au bout de ce défi. Montrer des paysages sublimes et mettre en avant les nouvelles technologies nautiques et les capacités des engins à foils ». Mission accomplie, car son défi a été relevé et son objectif a été atteint.



## DES INCIVILITÉS INTOLÉRABLES

Deux points «Propreté» supprimés

**A**u vu des trop fréquentes incivilités constatées (dépôts au sol de gros cartons, sacs, objets et appareils divers), il a été décidé, en accord avec les gestionnaires des établissements Casino et Super U, de procéder au retrait des conteneurs situés sur les parkings attenants afin de prévenir tout risque sanitaire. Les usagers sont priés de se reporter sur les autres points du territoire.

Les points de report les plus proches sont la poste (toilettes publiques, quai Fouquet) pour le Super U et les Voutes (arrêt de bus de la porte de Bangor, route de Borthélo) pour le Casino.

Y sont disposées des bornes à Verre, à Papier et à Textiles ainsi que des bacs dédiés aux emballages recyclables et aux ordures ménagères résiduelles.

Pour les déchets qui ne doivent pas être déposés dans les bornes ou les bacs (cartons, encombrants, électroménager, meubles, déchets verts, déchets dangereux, pneus et autres gravats), la déchèterie de Stang-Huète (située à Chubiguer) est ouverte 44 heures par semaine, de 8h à 12h et de 14h à 18h (et 36 h/sem. entre le 1er octobre et le 31 mars : 9h-12h et 14h-17h30) tous les jours exceptés le jeudi matin, le dimanche et les jours fériés. Devant ces incivilités intolérables, la municipalité a décidé de s'attaquer à ce

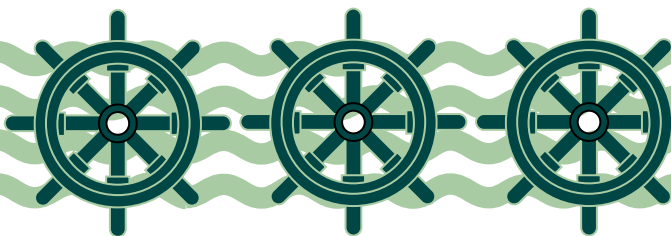


phénomène en appliquant la réglementation en vigueur à travers une action répressive. Tout citoyen doit savoir que les dépôts sauvages des déchets et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Notamment, le dépôt des ordures ménagères, cartons, papiers, plastiques et du verre sont à déposer uniquement à l'intérieur des containers prévus à cet effet, présents sur la commune. Le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballage ou bouteille à côté du point d'apport volontaire (PAV) et



des bacs roulants destinés aux ordures ménagères est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

Le code pénal réprime sévèrement la constitution d'un dépôt sauvage en son article R. 632-1 du code pénal : abandon de déchets ou de matériaux en un lieu public ou privé, par une contravention de 2<sup>e</sup> classe ( amende forfaitaire de 68 €, majorée à 180 €, avec une circonstance aggravante prévue en son article .R. 635-8 du code pénal : infraction prévue à l'article R. 632-1 du code pénal commise à l'aide d'un véhicule, contravention de 5<sup>e</sup> classe avec une amende portée à 1 500 €



## ANIMAL NON IDENTIFIÉ

Si vous le perdez, vous le condamnez



INCONNU

INCONNU

**L**a réglementation encadre la conduite à tenir et les responsabilités de chacun lors du recueil d'un chien ou d'un chat trouvé sans propriétaire sur le domaine public

### Obligations pour le propriétaire

la loi interdit la divagation des animaux domestiques (Pour un chien, cela s'applique en dehors de toute action de chasse ou de garde de troupeau) selon l'article L.211-23 du Code Rural, Le propriétaire est responsable des dégâts que pourrait occasionner son animal. Sa responsabilité civile peut être engagée pour indemniser les victimes ainsi que sa responsabilité pénale le cas échéant. En outre l'identification des chiens et des chats est obligatoire.

### Obligations pour les vétérinaires

## RECUEIL D'UN CHAT OU D'UN CHIEN Réglementation et conduite à tenir

Le vétérinaire est confronté aux **Dispositions réglementaires**.

En l'absence de convention il engage sa responsabilité lorsqu'il effectue des soins sur un animal errant blessé. Seule une convention permet d'assurer le dépôt provisoire, voire l'euthanasie si l'animal blessé non identifié ne peut être sauvé. Bien entendu, la première démarche du vétérinaire sera toujours de rechercher au préalable le propriétaire mais cela s'avère difficile parfois impossible si l'animal n'est pas identifié.

### Obligations pour les mairies

Selon l'article L.211-22 du Code Rural, la mairie est tenue de mettre en place des procédures en ce qui concerne la prise en charge des animaux errants. La commune doit pouvoir organiser la prise en charge d'un animal en fourrière. À Belle Ile, cette prise en charge est effectuée par la fourrière de la Communauté de communes.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires (personne à contacter, règlement, horaires, tarif journalier) sur le site de la Communauté de Communes [www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr). L'animal ne pourra être rendu

à son propriétaire qu'après paiement des frais de fourrière. Si l'animal n'est pas identifié (puce ou tatouage) il ne pourra être rendu à son propriétaire, qu'après avoir été « identifié » et les frais d'identification seront à la charge du propriétaire. Si l'animal non identifié n'est pas réclamé dans un délai de 8 jours, il sera considéré comme abandonné. Par ailleurs, la mairie de Le Palais souhaite mettre en place sur sa commune une procédure plus précise concernant la prise en charge des animaux domestiques non identifiés morts ou mourants sur la voie publique. Une convention pourrait être passée avec le cabinet vétérinaire pour en définir les modalités selon les dispositions légales.



## CROTTES DE CHIEN ! ET SI ON EN PARLAIT...

### Réglementation et conduite à tenir

**L**e problème des déjections canines est régulièrement évoqué dans la commune de Le Palais. L'incivisme de quelques propriétaires de chiens induit des accidents, des odeurs, des soucis d'hygiène ainsi qu'une dégradation évidente du cadre de vie. Aujourd'hui, le nombre de chiens vivant dans les foyers, ne cesse d'augmenter. Avec ce phénomène suit également une augmentation remarquable des déjections canines.

Tout propriétaire de chien, avant l'acquisition de son animal, a au moins pensé une fois au problème que constitueraient les déjections de son ami à quatre pattes. Certaines personnes ont vite réglé le problème en laissant leur chien faire comme bon leur semble sur

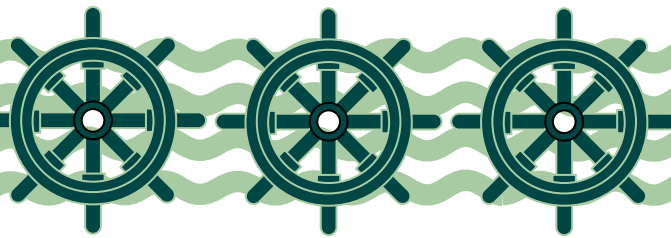
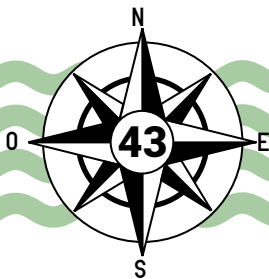
leur terrain et à « miner » celui-ci de ses nombreuses crottes. D'autres, cependant, ont jugé bon de promener leur chien deux à quatre fois par jour, pour laisser à leur toutou le soin de faire ses besoins dans la nature, ou sur les trottoirs, ce qui n'est bien évidemment pas apprécié par les passants. Ces crottes constituent une véritable nuisance dans la ville. D'une part, parce que cela n'est pas propre, mais en plus, parce que cela est dangereux. Nul n'est à l'abri de marcher sur une de ces déjections et ainsi glisser.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public

communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe (35 euros). La commune de Le Palais met à disposition ce que l'on appelle des « Ramasse-crottes », de petits sacs permettant de ramasser les déjections des chiens. C'est gratuit. Il suffit d'en demander en mairie





**Maison  
de services  
au public**

## S I S E

*Service de l'information sociale et de l'emploi*

tème scolaire, mise à disposition d'un ordinateur et d'un scanner pour accéder au site [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr), des ateliers recherche d'emploi réalisés au SISE, l'accueil, information, orientation des personnes de plus de 60 ans dans leur accès aux droits, aux soins et aux services, l'information de premier niveau sur les prestations CAF par les agents du SISE, constituent font partie d'entre elles.

### Un label reconnu

Cette labellisation accordée par l'État permet à la communauté de communes de bénéficier d'une subvention annuelle de fonctionnement. L'évolution des démarches vers des services en ligne amène en effet de plus de plus d'utilisateurs à demander un accompagnement. Le service conserve néanmoins, et développe, la présence de partenaires qui assurent des permanences physiques ou via la visioconférence.

### De nombreux partenaires

Les missions réalisées dans le cadre de la MSAP concernent Pôle emploi, la Caf, la CPAM, la Mission locale du Pays d'Auray, la MSA, le Service social pêche, l'Espace autonomie seniors, et Agora formation. Le Sise gère également la diffusion d'offres d'emploi, délivre un conseil en évolution professionnelle de niveau 1, informe sur la formation, initie à l'utilisation d'internet. Il sera bientôt labellisé Espace public numérique et Point relais entre particuliers et employeurs. Enfin, le service travaille en partenariat avec le conseil départemental (assistante sociale, référent RSA, infirmière action santé) et en accueille les permanences.

Pratique L'équipe du Sise reçoit le public du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, dans ses nouveaux locaux à Haute-Boulogne. Contact : tél. 02 97 31 59 60, site Internet : [www.ccbi.fr/sise](http://www.ccbi.fr/sise)



**L**e service de l'Information Sociale et de l'Emploi qui est installé désormais à Haute Boulogne effectue des missions dans le cadre d'une « Maison de Service Au Public » (MSAP). Claudia Le Berre et son équipe toujours disponibles, reçoivent, écoutent, conseillent et orientent les usagers demandeurs vers des partenaires ou des organismes compétents car les missions sont complexes et variées : l'accompagnement à la réalisation de certaines démarches administratives, l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du sys-



*L'équipe du SISE*

## LA SNSM FÊTE SES 50 ANS

*L'occasion de lui manifester notre soutien*



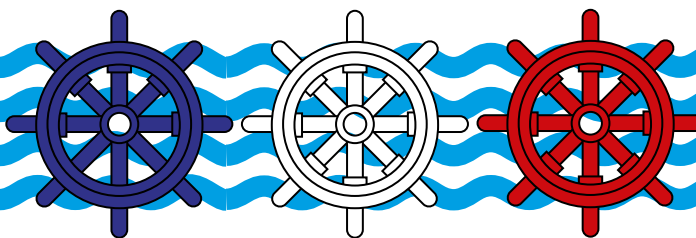
L'association des Sauveteurs en Mer - SNSM, qui porte secours à près de 8000 personnes par an et fête ses 50 ans cette année, a reçu le label « Grande cause nationale pour l'année 2017 ». Une distinction bienvenue

en cette année anniversaire, une année pendant laquelle de nombreux événements se sont déclinés

en plusieurs lieux pour mieux faire connaître la SNSM et les enjeux auxquels elle est aujourd'hui confrontée. Parmi les événements de ce 50e anniversaire, figurait le « Record SNS » M qui a eu lieu à Saint-Nazaire les 23 et 24 juin 2017. Cette édition a eu un format totalement différent de celui des années précédentes, afin de s'inscrire au mieux dans les événements prévus à cette date à Saint-Nazaire pour « THE BRIDGE ». Le Queen Mary II, privatisé pour l'occasion, a traversé l'Atlantique dans le cadre d'une course hautement symbolique entre Saint-Nazaire et New-York avec des trimarans géants et dont le départ a été donné le dimanche 25 juin 2017. Cette course, première du genre, entre un paquebot et des maxi-multicoques, a marqué le centenaire de l'entrée en guerre des États-Unis en 1917 et le débarquement des troupes

américaines à Saint-Nazaire. La flotte SNSM était présente en force sur les différentes manifestations, avec de nombreuses embarcations dont le canot Tous Temps « Belle Isle », avec à son bord le maire de Le Palais, Frédéric Le Gars, invité pour l'occasion.

Les festivités concernant Belle-île se dérouleront le 15 août 2017 dans le port de Le Palais avec la fête de la mer et du canot de sauvetage : 10 h 30 messe à l'église Saint-Géran, 11 h 15 procession jusqu'au quai Bonnelle et discours depuis le canot de sauvetage avec bénédiction, 11 h 30 sortie en mer et lancer de gerbe, 12 h 30 déjeuner sur le quai Bonnelle, 19 h 30 apéritif concert, puis concert de « Willy Wolf », 23 h feu d'artifice. L'occasion pour tout à chacun d'aller marquer leur soutien aux sauveteurs de la SNSM.



## CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET *Le nouveau site mémoriel inauguré*

Une belle journée estivale était au rendez-vous pour fêter ce 14 juillet 2017, dans une ville pavoisée pour l'occasion. Palantins, élus, représentants de la gendarmerie, des pompiers, des administrations et les portedrapeaux des associations patriotiques, se sont rassemblés en fin de matinée sur la place de l'Hôtel de ville pour se rendre en cortège sur le tout nouveau site mémoriel de la route de Sauzon, pour un dépôt de gerbes et les diverses allocutions.

### Un site mémoriel dans un écrin de verdure

Premier acte des festivités à l'occasion

### FUSION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS



C'est le président François Béal qui l'a annoncé, les deux associations d'anciens combattants de Locmaria et Sauzon vont être dissoutes pour ne former qu'une seule entité sous le nom d'Association des anciens combattants de Belle-Île-en-Mer. Une création qui devrait se concrétiser au mois d'octobre prochain.

de la fête nationale, c'est un site mémoriel unique qui a été inauguré le 14 juillet 2017. L'obélisque de la guerre de 1870 a rejoint dans un cadre de verdure magnifique route de Sauzon, le monument aux morts et le menhir du souvenir des marins morts pour la France. Un projet qui est l'aboutissement de quelques mois de réflexion et d'un mois de travaux. Un site mémoriel qui a été entièrement repensé par Stéphane Tinchant, directeur et réalisé par les agents des services techniques de la ville.

### GARDEN-PARTY EN MUSIQUE

Le cadre de verdure s'y prêtant à merveille, c'est à l'ombre des arbres que s'est déroulé le vin d'honneur offert par la mairie, accompagné d'une dégustation d'huîtres. L'occasion était également donnée d'apprécier le concert exécuté par la fanfare des Gerveur dans sa formation d'harmonie. Une prestation qui a enchanté les personnalités présentes et les spectateurs, à même de mesurer l'évolution et les progrès des musiciens de la fanfare dans la diversité et la qualité de l'interprétation musicale.



Tibault GROLLEMUND

En juin 2003, une cérémonie était organisée à Bangor afin de commémorer le triste crash d'un B-17 Américain et rendre ainsi hommage aux aviateurs morts pour la France. Pierre-Yves Désard qui nous fait l'honneur d'être présent aujourd'hui leur avait à cette occasion rendu un vibrant hommage.

Mais que c'est il passé il y a 74 ans, pour que cet appareil de l'US Air Force s'écrase à Bourdouluc, un petit village de Bangor, entraînant dans son crash la vie de trois jeunes soldats américains ? J'avais écrit ce récit en 2013, en m'appuyant sur divers documents d'époque notamment.

Parti en avril 1943 de la base aérienne de Pueblo, dans le Colorado, l'équipage du B-17 n°42-29887, appelé « Méhitabel » par l'équipage, rejoint l'Angleterre après cinq étapes pour apporter sa contribution aux forces alliées. Une fois sur place, le Méhitabel est mis en commun et affecté chaque jour à des équipages différents. Le 28 juin 1943, le B-17, appelé également « forteresse volante » en raison de son blindage, est mobilisé sous le commandement du lieutenant Derward Copeland, avec neuf soldats à son bord, pour une mission de bombardement sur Saint-Nazaire.

« Personne n'a manifesté la moindre réaction, mais dans leur fort intérieur, tous ces aviateurs savaient que ce lundi ne serait pas une promenade » indique un compte rendu. En effet, ils devraient affronter « la sinistre Flak de Saint-Nazaire ». Aussitôt arrivés, les B-17 sont pris en chasse par les Allemands, « Méhitabel » est touché par un canon de 20, puis des obus de flak





## L'OCCASION D'UN RAPPEL HISTORIQUE

Les orateurs qui se sont succédé, ont rappelé chronologiquement l'histoire des monuments aux morts érigés à Le Palais. Adjointe au maire à l'urbanisme, Muriel Vallade a évoqué celui dressé à la gloire des combattants décédés lors de la guerre de 1870.. Jean-Luc Guennec, adjoint au maire pour le port et les travaux, a rappelé l'histoire du monuments dédié aux combattants de la grande guerre, Tibault Grollemond, premier adjoint au maire, quant à lui, a relaté les derniers instants du bombardier américain B17 qui s'est écrasé à Bourdouluc en Bangor.

secouent encore l'appareil et tuent deux des aviateurs. L'appareil devient incontrôlable, mais le commandant Copeland parvient à remettre l'avion dans l'axe et gagne l'océan. Toujours poursuivi par des chasseurs allemands, l'avion, qui a deux moteurs en feu, ne gagnera pas l'Angleterre. Belle-Île est en vue, ce sera la dernière destination du Méhitabel. Au dessus de Kervilahouen, tous sautent en parachute sur ordre du commandant, sauf les trois victimes toujours dans l'appareil, un troisième membre d'équipage n'ayant pas survécu au tir.

Arrêtés par les Allemands, et après une longue cavale pour l'un d'eux qui avait été recueilli par des Bellilois (et ce malgré les menaces de déportation de l'occupant pour les Bellilois qui aideraient les Américains). Les soldats Américains sont finalement transférés en Allemagne où ils seront libérés en 1945.

Les trois soldats tombés avec l'avion ont été dans un premier temps inhumés à Bangor, avant d'être exhumés et leurs dépouilles renvoyées aux États-Unis. À l'exception de l'un d'eux enterré au cimetière américain de Colleville-sur-Mer..

Le dernier survivant était le Lieutenant Copeland. Après avoir quitté l'armée, il a travaillé dans la vente de matériaux de construction. Il ya quelques années, il ets revenu pour la première fois à Belle-Île. Avec humour il racontait à Maurice Portugal, le responsable de l'aérodrome, combien cette venue plus calme que la précédente.

Ce même jour de 43 deux autre avions ce sont écrasés au dessus de l'île, l'un dans la baie des Grands-Sables, et un focke Wulf 190 à Kergalic.

Si nombres d'anciens se souviennent de cette époque, beaucoup ont disparu. Mais les récits ont été archivés, notamment la Société historique, garante de l'histoire insulaire.

Pour que la mémoire collective n'oublie jamais cet événement, un monument aux morts a été érigé à Bourdouluc en 1950, puis déplacé à l'aérodrome en 1994. Sur une plaque apposée en 2000, on peut y lire les noms des trois soldats tués dans l'opération. A l'heure où le Bridge apparaît comme une évidence dans la passerelle du temps, il nous apparaissait tout aussi

évident en ce jour de 14 juillet, de rendre hommage à ces jeunes alliés, morts pour défendre notre liberté.



Muriel VALLADE

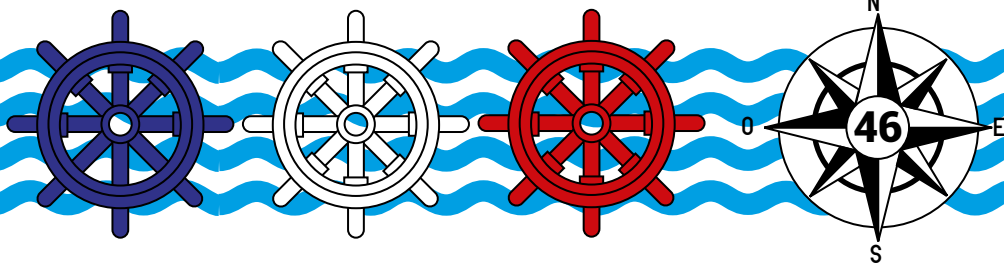
Il est dit à juste titre « qu'un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir ». En ce jour du 14 juillet, nous respectons notre devoir de mémoire en laissant nos pensées remonter le fil de notre histoire. Vous avez pu observer que, depuis peu, un nouveau monument commémoratif avait trouvé sa place sur cet espace du souvenir. Cet obélisque est un hommage au sacrifice des combattants de la guerre franco-prussienne de 1870. Cette guerre qui opposa la France au Royaume de Prusse et à ses alliés allemands, bien que brève, aura des conséquences dramatiques pour les deux nations et l'ensemble de l'Europe. Durant cette courte période du 19 juillet 1870 au 29 janvier 1871 plus de 130.000 soldats français ont trouvé la mort. Ce conflit portait en lui les germes de la fragilité de la 3<sup>e</sup> République et les tensions qui ont conduit aux deux guerres mondiales.

À Belle-Île, un événement surprenant mais qui aurait pu s'avérer dramatique fut relaté par un journal de l'époque. Durant cette guerre Paris s'est trouvé assiégé, et 66 aéronefs en partirent pour des missions diverses (transport de courrier, missions militaires, politiques ou diplomatiques). L'un d'entre eux, le Jules Favre 2, parti de Paris le 30 novembre 1870 avec 100 kg de courrier, a été pris dans des vents violents, et était sur le point de s'abîmer en mer quand les passagers aperçurent le 1<sup>er</sup> décembre 1870 une « petite île », leur dernière chance... Ayant peur de la dépasser ils déchirèrent la toile avec un couteau et jetèrent les sacs de courrier qui tombèrent à la pointe du Skeul... Puis le ballon remonta

jusqu'au village de Kerdavid où il s'abattit, se traîna encore et fini sa course folle après avoir démolit trois cheminées à Ty Séveno... Heureusement, les passagers ne furent que blessés lors de cet atterrissage forcé et après une descente périlleuse. Les dépêches importantes ont pu être récupérées sur les rochers et immédiatement réexpédiées à Tours...

Presque trois décennies plus tard, le 14 juillet 1898, la 67<sup>e</sup> section belliloise des vétérans des armées de terre et de mer prenait l'engagement de rendre hommage aux soldats de cette guerre « meurtrière ». En février 1899 il fut donc décidé d'élever dans le cimetière communal de Le Palais sur l'emplacement que le conseil municipal a bien voulu accorder, un monument commémoratif en souvenir des enfants du canton de Belle-Île-en-Mer, militaires et marins morts pour la patrie durant la guerre de 1870. Pour réunir la somme nécessaire à cette réalisation, une souscription fut lancée sur les quatre communes... Et leur projet a ainsi pu voir le jour grâce à la générosité des Bellilois. Le monument a été inauguré le 3 septembre 1899. À cette occasion le maire de Le Palais, Monsieur Pascal a prononcé un discours dont je reprendrais un court extrait : « Que tous les braves marins, ces hommes au cœur de bronze, que la défense ou les intérêts de la patrie appelle sur tous les points du globe, et nos braves camarades de l'armée de terre qui reposent sous de verts gazons, sur la lisière de quelques bois, soient tous réunis par la pensée sous ce monument qui vient d'être béni. » Voici pourquoi Il nous a semblé juste que cet élan patriotique de la population belliloise ne soit pas oublié et qu'il puisse ici être mis à l'honneur. Je terminerais simplement par l'extrait d'un poème de Victor Hugo qui a inspiré le texte gravé sur cet obélisque : « Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie, ont droit qu'a leur cercueil, la foule vienne et prie. Entre les plus beaux noms, leur nom est le plus beau Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère. Et comme ferait une mère, la voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau ».





Jean-Luc GUENNEC

Comme toutes les communes de France, Le Palais a voulu élever un monument en souvenir des ses enfants morts pour la patrie pendant la « Grande guerre ». La plus grande difficulté pour y parvenir a été de lui trouver un emplacement. Lorsqu'il fut question d'ériger un monument aux morts de la guerre 1914-1918, une commission a été créée pour déterminer le terrain destiné à recevoir le monument. L'accord s'est fait rapidement sur deux sites : celui dit de Haute-Boulogne, près du Pont-Orgo, entre le chemin de Sauzon, « l'ancien presbytère » et le petit chemin de Pont-Orgo et le terrain

de la pépinière du génie. Le 24 février 1923, la population du Palais fut convoquée à la mairie dans la salle Omnibus pour désigner un comité d'honneur chargé de l'élévation du monument. Réuni pour la première fois le 4 mars 1923, le comité a étudié diverses suggestions et a proposé un sujet approprié à ce pays, la statue actuelle. Une souscription publique a été décidée. Le projet soumis au préfet, a été approuvé. Le monument a été inauguré le 26 avril 1925. Un bateau spécial a été mis en service pour permettre aux autorités extérieures de se rendre à la cérémonie.

Le monument est en place, mais les conditions de cession du terrain n'ont toujours pas été résolues. Le 22 février 1928, un arrêté préfectoral a déclaré d'utilité publique, en vue de l'aménagement d'un square, le projet d'acquisition de la promenade de Haute-Boulogne. En mars 1928, le service des sépultures militaires allemandes, avait demandé au maire de Palais, l'autorisation d'élever un monument à la mémoire des soldats allemands inhumés dans le cimetière. Le maire a donné son accord. En novembre

1930, une modification a été apportée au projet, car aucune inscription n'était prévue à l'origine, en dehors des noms des soldats décédés. Le préfet a donné son accord. Les noms des premiers soldats décédés sont inscrits sur des plaques nominatives incrustées dans le mur, portant la date du décès et les noms des autres ont été ajoutés sur la colonne d'angle. Les noms des 76 soldats décédés au Palais, sont ainsi inscrits sur le monument. On peut remarquer que sur ce nombre, la moitié des décès a suivi l'arrivée des prisonniers à Belle-Île. Pour les autres communes, à Sauzon, c'est le dimanche 19 août 1923 que fut béni le monument aux morts placé dans le cimetière. À Locmaria le seul monument aux morts de la guerre 1914-1918, a été celui de la paroisse dans l'enceinte de l'église. Il a été béni le 3 août 1921. Pour Bangor, nous n'avons aucun renseignement sur le monument de l'église, ni sur la plaque apposée au cimetière sur le soubassement de la grande croix. « À ceux qui sont morts loin de la patrie, ceux qui y sont retournés ont érigé ce monument ».

## ALLOCUTION DU MAIRE

Frédéric Le Gars

Mesdames, Messieurs les anciens combattants; Mesdames, Messieurs les élus; Mesdames, Messieurs les représentants des corps constitués; Mes chers concitoyens, Georges Clémenceau président du conseil national disait : « il est plus facile de faire la guerre que la paix ». En effet, pour connaître la paix, il faut d'abord savoir poser les armes. Il ne faut jamais oublier que notre histoire nous dépasse et nous oblige à être à la hauteur.

Ce lieu de la mémoire insulaire et palantine redessiné par Mr. TINCHANT nous invite à réfléchir au sens de notre histoire. Rendons hommage aux sacrifices des générations qui nous ont précédés, à ces femmes et ces hommes, à toute cette jeunesse qui ont donnée-s leurs vies pour défendre nos valeurs Républicaines. Cet espace mémoriel nous l'avons souhaité à la hauteur du respect que nous devons à tous nos morts pour la France. Notre nation est une et indivisible et le 14 juillet est le meilleur moment pour se le rappeler.

C'est la 10<sup>e</sup> fois que j'ai la responsabilité de mettre à l'honneur notre République construite avec les valeurs portées par la révolution. Rappelons nous que la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la liberté de la presse la liberté d'association, l'instruction laïque gratuite et obligatoire pour tous, la séparation de l'église et de l'État, la liberté syndicale, le suffrage universel, tous

ces principes découlent de l'acte fondateur de 1789. Notre révolution, née de la frustration de l'injustice et d'un principe royal suranné à permis la libération d'un peuple et la naissance d'une nation à la dimension d'une population éclairée.

Le pacte Républicain est précieux, à nous d'en relayer son infinie valeur. En ces temps qui résonnent d'intégrisme, d'intolérance, de violence, de perte de repères, célébrer le 14 Juillet est l'occasion de réaffirmer notre attachement à notre République. L'actualité nous le démontre trop fréquemment, nos valeurs communes fondatrice de notre nation sont attaquées. Notre volonté de propager la paix partout en Europe et dans le monde est fortement contesté. Pour autant, la République telle que nous la concevons vaut que l'on se batte pour la préserver, l'enrichir et l'améliorer.

Dans nos écoles nos quartiers nos bourgs nos villes et notre campagne, porter la République c'est assurer la concorde et l'entraide. Notre communauté de destin passe par cette appartenance à une nation forte. La République Française est garante que les règles de vie en commun soient élaborées par ceux auxquels elles s'appliquent selon des règles démocratiques. La République c'est l'exigence de l'égalité, de la laïcité et donc du respect de la différence dans un cadre commun fait de valeurs, de lois et de règles éthiques.

Nous avons tous élus comme citoyens un devoir de vigilance et de responsabilité pour défendre le pacte Républicain. Mettons en avant ce qui unit plus que ce qui nous

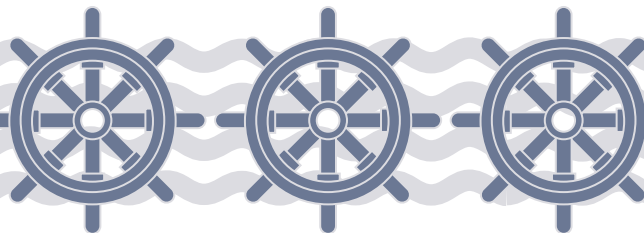
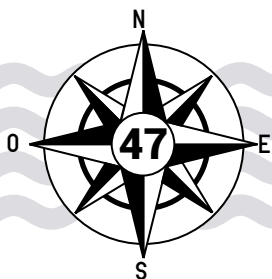


divise. Ne tombons pas dans l'inquiétude et le pessimisme, mais sachons nous mobiliser et nous réunir pour défendre notre chère et belle France et la fierté nationale qu'est Belle-Île-en-Mer.

Si le 14 juillet reste un moment de fête, il symbolise un passage important dans la destinée du pays France. D'autres dates marquent également notre histoire. 1870, 1914-1918, 1939-1945, 1946 pour l'Indochine, 1954 pour l'Algérie, 1990 pour la guerre du Golfe, et puis cette guerre invisible que nous menons contre le terrorisme.

Pour terminer, je vous livre cette réflexion en hommage à tous les tirailleurs africains de l'armée française : « demander c'est honorer, donner c'est aimer ». Vive la République, Vive la France.

Nous allons maintenant procéder au dépôt de gerbe pour ensuite observer une minute de silence en hommage à tous nos morts pour France.



## CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ARS et CCBI ont acté la signature



Olivier De Capteville, directeur général de l'ARS et Frédéric Le Gars, président de la Communauté de communes ont paraphé le document rendant effectif le contrat local de santé

Le projet régional de santé Bretagne a pour ambition de garantir un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire breton. Cet engagement s'est concrétisé à travers la signature du contrat local de santé (CLS) liant l'association « Les îles du Ponant » à l'agence régionale santé (ARS) Bretagne, les élus des îles et 10 autres partenaires.

**Une construction exemplaire**  
Conclu en octobre 2016, ce contrat « socle » se décline désormais pour chacune des îles) travers une convention de mise en œuvre. Celle concernant Belle-Île-en-Mer a été signée le 30 juin 2017. Le dispositif garantissant aux îliens la continuité et l'égal accès au système de santé est désormais actif. En effet il diminue les inégalités territoriales et sociales et le risque de renoncement aux soins.

L'élaboration du CLS est le fruit d'un travail conduit dans un premier temps par un groupe de travail constitué des élus, des représentants de l'ARS Bretagne. Il a permis la réalisation d'un diagnostic complet des 11 territoires îliens. Ces données ont été enrichies par 2

enquêtes, une auprès de la population et une autre auprès des professionnels de santé. Menée de septembre 2015 à mars 2016, cette première phase a permis de déterminer les 3 grands axes stratégiques du CLS : l'accès aux soins, l'accès à la prévention et à la promotion de la santé et la recherche du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

### Plan d'actions

De mars à juin 2016, les travaux ont associés plus de 80 experts (élus de îles, professionnels de santé des îles, établissements de santé, services départementaux d'intervention et de secours, SNSM, groupement des armateurs de services publics maritimes de passage d'eau, assurance maladie, conseils départementaux, conseil régional). Ensemble ils ont élaboré 56 fiches actions composant le CLS dont 43 d'entre-elles ont été retenues pour Belle-Île. Elles couvrent les 3 axes stratégiques suivants : conforter et développer l'accès, la continuité, la permanence et l'organisation des soins ; maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ; les transports et l'e-santé.

## ÉTAT CIVIL



### LISTE DES NAISSANCES

Date	Prénoms et Noms	Fils / Fille de, et de :
3 mai 2017	Juliette PETREL	Sylvain et Julie CHEVALLIER
25 mai 2017	Milla GÉLÉBART-RIVIÈRE	Pierre GÉLÉBART et Amandine RIVIÈRE

### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Date	Prénoms & Noms des époux	Prénoms & Noms des conjoints
------	--------------------------	------------------------------

### LISTE DES DÉCÈS

Date	Prénoms	Prénoms & Noms des époux	Domicile
22 mai 2017	Marie-Angèle	UHEL Vve Charles MOREAU	Le Palais
25 mai 2017	Marie-Madeleine	LE DROGUENNE	Le Palais
26 mai 2017	Blandine	MAREC, vve René GUEGAN	Le Palais
30 mai 2017	Michel	MAZAUD	Le Palais
4 juin 2017	Jean Henri	VATINEL ép. Françoise FLOURET	Le Palais
13 juin 2017	Dominique	LEFAY	Le Palais
19 juin 2017	Janine	BÉBIUS	Le Palais
29 juin 2017	Philippe	JOSSIC	Le Palais

### TRANSCRIPTIONS

26 avril 2017	Fernande	DUBARRE Vve Joseph BELBÉOCH	Vannes
9 mai 2017	Isabelle	THÉBAUD	Vannes
17 juin 2017	Chantal	DEFOS du RAU	Vannes

## CHANTIER DE L'HÔPITAL La phase de démolition a commencé

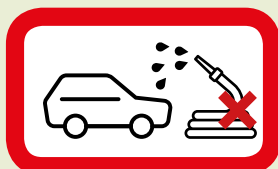


À la suite du comité sécheresse du 28 juin 2017 réuni par le préfet du Morbihan, les mesures de restriction des usages de l'eau sont prolongées jusqu'au 30 septembre 2017. Le placement du département en état d'alerte sécheresse de niveau 1 est donc maintenu. Une décision qui est assortie d'un renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau qui touchent désormais l'ensemble de la population. Le maire demande à la population d'adopter, «une attitude citoyenne et responsable et de réduire la consommation en eau potable non



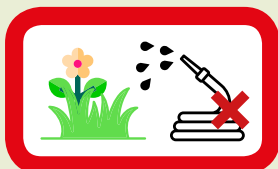
Période de faible pluviosité depuis le début de l'année dans le Morbihan

## MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER DANS LE MORBIHAN

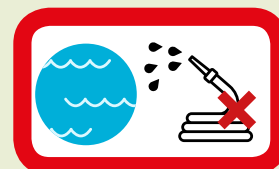


### Interdiction de laver les véhicules particuliers

Ne pas laver les voitures  
hors stations professionnelles  
équipées de système à haute pression  
ou de recyclage



### Interdiction d'arroser les pelouses et massifs entre 8h et 20h

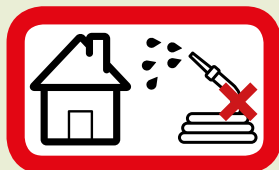


### Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées...

sauf lorsque ce remplissage  
est lié à la sécurité de l'ouvrage  
ou des utilisateurs, sauf lors de la première  
mise en service pour réception de travaux



### Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... entre 8h et 20h

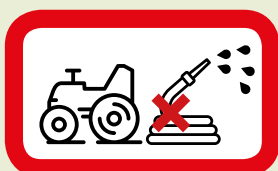


### Interdiction de nettoyer les façades et toitures, sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression



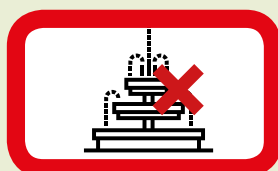
### Interdiction de lavage et rinçage des navires de plaisance

sauf pour le carénage  
dans les zones appropriées



### Interdiction de l'irrigation agricole entre 11h et 18h

sauf dérogations  
consultez l'arrêté  
sur [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)



### Fermeture des fontaines publiques

qui ne disposent pas  
d'un circuit fermé pour l'eau



Retrouvez l'ensemble des mesures prises  
sur le site internet des services de l'Etat du Morbihan

[www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)



[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)



@prefet56



Préfet du Morbihan

